



# NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

OPCVM de droit français

## **OSTRUM EUROPE EQUITY**

Ex. OSTRUM SRI EUROPE EQUITY

## **RAPPORT ANNUEL**

au 30 juin 2025

**Société de Gestion : Natixis Investment Managers International**

**Dépositaire : Caceis Bank**

**Commissaire aux Comptes : Pricewaterhousecoopers Audit**



# Sommaire

Page

<b>1. Rapport de Gestion</b>	<b>3</b>
<b>a) Politique d'investissement</b>	<b>3</b>
■ Politique de gestion	
<b>b) Informations sur l'OPC</b>	<b>6</b>
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR	
■ Accès à la documentation	
■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
<b>c) Informations sur les risques</b>	<b>9</b>
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
<b>d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)</b>	<b>10</b>
<b>2. Engagements de gouvernance et compliance</b>	<b>11</b>
<b>3. Frais et Fiscalité</b>	<b>30</b>
<b>4. Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>31</b>
<b>5. Comptes de l'exercice</b>	<b>36</b>
<b>6. Annexe(s)</b>	<b>100</b>



# 1. Rapport de Gestion

## a) Politique d'investissement

### ■ Politique de gestion

#### **OSTRUM Europe Equity vs STOXX Europe 600**

**Période de rapport :** 28 juin 2024 au 30 juin 2025

#### **Résumé du Marché**

Les marchés européens ont navigué à travers des changements politiques significatifs et des défis économiques tout au long de la période, les actions françaises se stabilisant après que le parti d'extrême droite Rassemblement National n'ait pas réussi à obtenir la majorité aux élections parlementaires, tandis que les banques ont bien performé malgré la baisse des rendements obligataires. La victoire décisive du Parti travailliste au Royaume-Uni, avec une majorité d'environ 170 sièges, a été perçue positivement par les analystes, bénéficiant particulièrement aux moyennes capitalisations orientées vers le marché domestique. Cependant, la Chancelière Reeves a ensuite annoncé des augmentations d'impôts significatives, portant le fardeau à un niveau record de 38 % du PIB, suivies d'un plan de consolidation budgétaire de 14 milliards de livres pour respecter les règles fiscales après la faiblesse de la croissance qui a réduit la marge budgétaire. L'Allemagne a connu un bouleversement politique profond avec l'effondrement de la coalition au pouvoir après que le Chancelier Scholz ait renvoyé le ministre des Finances du FDP, Lindner, entraînant des élections anticipées remportées par le bloc CDU/CSU avec environ 28,5 % des voix. Ce changement politique a suscité un optimisme sur le marché, surtout lorsque l'Allemagne a approuvé une réforme du frein à l'endettement constitutionnel, créant un fonds d'infrastructure de 500 milliards d'euros et facilitant une augmentation des dépenses de défense. La politique française est restée tumultueuse avec la nomination par le Président Macron de l'ancien négociateur du Brexit, Barnier, au poste de Premier ministre, dont le gouvernement s'est ensuite effondré, conduisant à la nomination de son fidèle allié Bayrou. Les données économiques ont montré un ralentissement économique significatif dans la zone euro pendant la période, l'Allemagne étant particulièrement en difficulté alors que son secteur manufacturier restait dans un "état désastreux", tandis que le Royaume-Uni montrait une résilience plus marquée avec des données PMI indiquant un élan économique continu malgré de nouveaux signes de stagnation.

#### **Commentaire**

Les performances s'établissent de sur la période :

- 1448 - 211002 : Ostrum Europe Equity
  - o FR0000977530 Perf nette 8,061 % Perf bench 8,708 %
  - o FR0010767129 Perf nette 8,681 % Perf bench 8,708 %

OSTRUM Europe Equity a sous performé le STOXX Europe 600 de 64 points de base entre le 29 juin 2024 et le 30 juin 2025, le portefeuille ayant enregistré un rendement total de 8,061 % contre 8,71 % pour l'indice de référence.



# 1. Rapport de Gestion

OSTRUM Europe Equity a démontré un recul temporaire de la performance relative par rapport au STOXX Europe 600, le portefeuille ayant affiché un rendement excédentaire positif de 63 points de base au troisième trimestre 2024, suivi d'un gain plus modeste de 41 points de base au quatrième trimestre 2024, avant de connaître une sous-performance notable de -1,35 % au premier trimestre 2025, puis de rebondir avec une robuste surperformance de 1,01 % au deuxième trimestre 2025. Au troisième trimestre 2024, le retour relatif positif était principalement attribuable à un effet d'allocation favorable de 44 points de base et un effet de sélection des titres de 19 points de base. Au quatrième trimestre 2024, la sélection des titres a continué à contribuer positivement avec 26 points de base, complétée par un effet d'allocation constructif de 16 points de base. Le premier trimestre 2025 a vu un effet de sélection des titres négatif prononcé de -1,25 % et un effet d'allocation marginalement négatif de -10 points de base, tandis que le deuxième trimestre 2025 a marqué une reprise, grâce à un fort effet d'allocation de 54 points de base et un solide effet de sélection des titres de 48 points de base. Tout au long de la période, le secteur de l'Énergie a été le contributeur le plus significatif tant au troisième trimestre 2024 qu'au deuxième trimestre 2025, ajoutant 41 points de base et 81 points de base respectivement, tandis qu'il a le plus pesé au premier trimestre 2025 avec -53 points de base, et les Finances ont eu un impact positif notable de 20 points de base au quatrième trimestre 2024.

## Élévation : Qu'est-ce qui fait bouger les marchés ?

Le STOXX Europe 600 a enregistré un rendement total de 8,71 %, avec les Finances et les Services publics se distinguant comme leaders, affichant des rendements de 35,57 % et 26,49 % respectivement. Dans OSTRUM Europe Equity, les Finances ont contribué positivement avec un effet total de 87 points de base, entraîné par un effet d'allocation de 46 points de base et une sélection de titres de 41 points de base. En revanche, les Services publics ont sous-performé dans le portefeuille, avec un effet total de -26 points de base, la sélection des titres pesant de -16 points de base et l'allocation contribuant négativement de -10 points de base.

Les soins de santé et l'énergie ont émergé comme des boulets dans le STOXX Europe 600, affichant des rendements de -14,25 % et -8,67 % respectivement. Dans OSTRUM Europe Equity, les soins de santé ont ajouté 16 points de base à la performance relative, avec une sélection de titres contribuant 11 points de base et un effet d'allocation ajoutant 6 points de base. L'énergie a également surperformé dans le portefeuille, avec un effet total de 83 points de base, principalement en raison d'un effet d'allocation de 51 points de base et d'une sélection de titres de 32 points de base.

## Stock Picking

### Kongsberg Gruppen ASA

Kongsberg Gruppen ASA, un fournisseur de solutions technologiques pour les secteurs pétrolier et gazier, maritime, de défense et aérospatial, a contribué à la surperformance relative avec un effet total de 50 points de base, entraîné par un rendement de 118,40 % dans le portefeuille contre 117,78 % dans l'indice de référence et un surpoids de 66 points de base.

Kongsberg Gruppen a démontré une forte performance, soutenue par des initiatives stratégiques et des résultats financiers robustes. En 2024, la société a réalisé une augmentation de 20 % de son chiffre d'affaires, atteignant 48,9 milliards de NOK, avec un EBIT de 6,5 milliards de NOK et un carnet de commandes record de 87,8 milliards de NOK, entraînant un ratio book-to-bill de 1,8 et un carnet de commandes de 127,9 milliards de NOK. Le premier trimestre 2025 a poursuivi cette dynamique, avec un chiffre d'affaires en hausse de 19 % par rapport à l'année précédente, atteignant 14,62 milliards



# 1. Rapport de Gestion

de NOK, un EBIT de 2,89 milliards de NOK, et un carnet de commandes dépassant 133,98 milliards de NOK. Les développements clés comprenaient un contrat de missile Joint Strike avec l'Allemagne, l'acquisition de Sonatech pour renforcer l'accès au marché de la défense américain, et une coentreprise avec Thales pour répondre aux besoins de communication de l'OTAN. Cependant, des défis tels que l'incertitude commerciale mondiale et des objectifs d'émissions maritimes agressifs ont été notés, ainsi qu'une dégradation par SEB en raison de préoccupations concernant la valorisation.

## **Leonardo SpA**

Leonardo SpA, une entreprise de premier plan dans le secteur aérospatial et de défense, spécialisée dans les hélicoptères avancés, l'électronique militaire et les systèmes satellites, a également contribué à la surperformance relative avec un effet total de 34 points de base, soutenu par un rendement de 122,91 % dans le portefeuille contre 122,21 % dans l'indice de référence et un surpoids de 42 points de base.

Leonardo a rapporté de solides résultats pour le premier trimestre 2025 le 8 mai 2025, avec des revenus de 4,16 milliards d'euros, dépassant les estimations du consensus de 3,91 milliards d'euros, et des commandes de 6,89 milliards d'euros, surpassant les 5,97 milliards d'euros du consensus. L'EBITA a augmenté de 18 % par rapport à l'année précédente, atteignant 211 millions d'euros, tandis que le revenu net de 115 millions d'euros a nettement dépassé l'estimation de 93,3 millions d'euros selon FactSet. Les commandes à l'exportation ont représenté 67 % du total des commandes, reflétant une forte demande internationale. De plus, les initiatives stratégiques de Leonardo incluent une offre non contraignante de 750 millions d'euros pour Iveco Defence Vehicles et des partenariats avec Nokia pour des réseaux sans fil privés et avec Enel et Ansaldo Energia pour lancer Nuclitalia, axé sur les petits réacteurs modulaires. Cependant, les prévisions pour l'exercice 2025 ont été jugées inférieures aux attentes, avec des projections d'EBITA et de revenus en deçà du consensus. Pendant ce temps, le concurrent Elbit Systems a rapporté une augmentation des revenus de 22 % au premier trimestre 2025, soulignant la forte performance du secteur.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*



# 1. Rapport de Gestion

## b) Informations sur l'OPC

### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
VOLVO AB-A SHS	338 944,05	5 665 926,81
TAG IMMOBILIEEN AG	4 397 407,50	412 729,81
ASML HOLDING NV	2 140 539,40	2 141 266,00
REPSOL SA	183 241,32	4 085 700,40
TOTALENERGIES SE	127 040,56	4 064 575,12
SAP SE	1 934 699,55	2 210 488,40
NOVO NORDISK A/S-B	2 045 961,11	1 788 613,31
NOVARTIS AG-REG	1 753 605,86	1 914 078,22
NESTE OYJ	3 202 248,88	329 217,96
ASTRAZENECA PLC	1 612 097,75	1 698 677,52

### ■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

30/04/2025 : Changement de dénomination du fonds, qui abandonne l'acronyme « SRI » suite aux orientations de l'ESMA sur la dénomination des fonds ESG.

Le fonds s'appellera dorénavant : OSTRUM EUROPE EQUITY.

### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

### ■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### ■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)



# 1. Rapport de Gestion

## ■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR

### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

#### • Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00

o Prêts de titres : 0,00

o Emprunt de titres : 0,00

o Prises en pensions : 0,00

o Mises en pensions : 0,00

#### • Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 0,00

o Change à terme : 0,00

o Future : 0,00

o Options : 0,00

o Swap : 0,00

### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(\*) Sauf les dérivés listés.



# 1. Rapport de Gestion

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
<b>Total des revenus</b>	<b>0,00</b>
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
<b>Total des frais</b>	<b>0,00</b>

(\*) Nets de la rémunération perçue par Natixis TradEx Solutions qui ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations. Les autres revenus et autres frais correspondent à la rémunération du placement en compte de dépôt des garanties financières reçues en espèces qui varie en fonction des conditions de marché, et à d'éventuels autres produits sur comptes financiers et charges sur dettes financières non liés aux techniques de gestion efficace.



# 1. Rapport de Gestion

## c) Informations sur les risques

### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

### ■ Gestion des risques

Néant.

### ■ Gestion des liquidités

Néant.

### ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



# 1. Rapport de Gestion

## d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

### **Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 8**

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

### ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

### ■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguée

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

#### I- Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs. Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés. Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

### I-2. Composantes de la rémunération

#### I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### III- Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation <sup>1</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

---

<sup>1</sup> : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024* :	23 029 378 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2024 :	9 317 275 €
Effectifs concernés :	284

\*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 :	4 669 102 €	dont,
- Cadres supérieurs :	2 516 750 €	
- Membres du personnel :	2 152 352 €	
Effectifs concernés :	24	



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguée

La présente politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. « 2. Principes généraux »), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. « Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et / ou UCITS V ») et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. « Gouvernance »).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par Natixis et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIF II »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

### I. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique d'Ostrum Asset Management. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### 1.1. DEFINITION DE LA PERFORMANCE

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers d'Ostrum Asset Management et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et / ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et / ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques / réglementaires.
- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques / réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs. Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés. Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs. Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité d'Ostrum Asset Management.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

Le mode de détermination de la rémunération variable des gérants est conforme à l'objectif de servir au mieux les intérêts des clients avec une évaluation de leur satisfaction appréciée à travers les réponses à un questionnaire. Les responsables métier complètent cette évaluation par une analyse des éléments d'appréciation communiqués par les clients et s'assurent que les gérants exercent le niveau de vigilance adapté face aux demandes du client, en s'assurant notamment qu'elles demeurent appropriées.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour les membres du Comité exécutif, ainsi que pour les gérants et les analystes au sein des équipes de gestion.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

### I-2. COMPOSANTES DE LA REMUNERATION

#### I-2.1. Rémunération fixe

Ostrum Asset Management veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels d'Ostrum Asset Management mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et / ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives d'Ostrum Asset Management sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. « 2.1. Définition de la performance » ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, Ostrum Asset Management peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

Ostrum Asset Management souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances d'Ostrum Asset Management.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

Ostrum Asset Management s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et / ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée d'Ostrum Asset Management comprend les catégories de personnel, y compris la Direction Générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et / ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, Ostrum Asset Management a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction.
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille.
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne).
- Les responsables des activités de support ou administratives.
- Les autres preneurs de risques.
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des Ressources Humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée d'Ostrum Asset Management, en lien avec la Direction des Contrôles Permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction Générale d'Ostrum Asset Management, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de Natixis.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des Ressources Humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées d'Ostrum Asset Management. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé.
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro.
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management et du Comité des rémunérations de Natixis.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) d'Ostrum Asset Management.

### III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines d'Ostrum Asset Management. La Direction des Contrôles Permanents et la Direction des Risques d'Ostrum Asset Management ont un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée pour la Direction des Contrôles Permanents ou dans la détermination de l'indexation et du panier de fonds du LTIP pour la Direction des Risques. Cette dernière est aussi chargée de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est validée par le Conseil d'administration d'Ostrum Asset Management, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques et les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés, de manière détaillée, par les membres du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Le Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management est établi et agit en conformité avec la réglementation<sup>2</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, et sont donc indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La Direction Générale de Natixis Investment Managers soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à la validation de la Direction Générale de Natixis, qui remonte en dernier lieu au Comité des Rémunérations de Natixis avant approbation par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

Le Comité des Rémunérations de Natixis, lui-même, est établi et agit en conformité avec la réglementation, tant dans sa composition (indépendance et expertise de ses membres), que dans l'exercice de ses missions. La majorité de ses membres, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, sont externes au Groupe Natixis et sont donc totalement indépendants<sup>3</sup>.

La rémunération du Directeur Général d'Ostrum Asset Management est proposée par la Direction Générale de Natixis Investment Managers et de Natixis, puis présentée au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management et enfin à celui de Natixis.

Les rémunérations des Directeurs des Risques et de la Conformité d'Ostrum Asset Management sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières Risques et Conformité, par les Directeurs des Risques et de la Conformité de Natixis Investment Managers. Elles sont ensuite soumises au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management puis à celui de Natixis.

<sup>2</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations d'OSTRUM AM, voir le Règlement intérieur du comité des nominations et des rémunérations.

<sup>3</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de Natixis, voir le Document de référence de la société.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité des Rémunérations établi au niveau d'Ostrum Asset Management et / ou par le Comité des Rémunérations de Natixis.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. Ostrum Asset Management se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de Natixis.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de Natixis Investment Managers.

Quand Ostrum Asset Management délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

### **Rémunération versée au titre du dernier exercice**

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024* :	23 640 216 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2024 :	13 379 850 €
Effectifs concernés :	252

\*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 :	20 671 116 €	dont,
- Cadres supérieurs :	3 537 000 €	
- Membres du personnel :	17 134 116 €	
Effectifs concernés :	102	



## 3. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



## 4. Rapport du Commissaire aux comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 30 juin 2025**

**OSTRUM EUROPE EQUITY**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL  
43, avenue Pierre Mendès-France  
75013 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement OSTRUM EUROPE EQUITY relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29/06/2024 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

## **OSTRUM EUROPE EQUITY**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

*Exercice clos le 30 juin 2025 - Page 2*

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

## **OSTRUM EUROPE EQUITY**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

*Exercice clos le 30 juin 2025 - Page 3*

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

## **OSTRUM EUROPE EQUITY**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

*Exercice clos le 30 juin 2025 - Page 4*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

2025.10.31 17:49:30 +0100





## 5. Comptes de l'exercice

### ■ Comptes annuels

Bilan Actif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>0,00</b>
<b>Titres financiers</b>	
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>884 606 336,94</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	884 606 336,94
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>0,00</b>
OPCVM	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
<b>Dépôts (F)</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
<b>Prêts (I) (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>884 606 336,94</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>2 286 452,40</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>9 275 842,69</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>11 562 295,09</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>896 168 632,03</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



## 5. Comptes de l'exercice

Bilan Passif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	823 115 033,64
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	71 294 096,64
<b>Capitaux propres I</b>	<b>894 409 130,28</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>894 409 130,28</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>0,00</b>
<b>Emprunts (C) (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs :</b>	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 759 416,41
Concours bancaires	85,34
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>1 759 501,75</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>896 168 632,03</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



## 5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières :</b>	
Produits sur actions	26 515 844,05
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	190 973,82
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>26 706 817,87</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-7 544,16
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-7 544,16</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>26 699 273,71</b>
<b>Autres produits :</b>	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
<b>Autres charges :</b>	
Frais de gestion de la société de gestion	-2 017 144,75
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-2 017 144,75</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>24 682 128,96</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-892 647,52</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>23 789 481,44</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus ou moins-values réalisées	13 160 601,31
Frais de transactions externes et frais de cession	-279 236,01
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>12 881 365,30</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-555 994,33</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>12 325 370,97</b>



## 5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	39 381 086,66
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-27 560,43
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>39 353 526,23</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>-4 174 282,00</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>35 179 244,23</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	<b>0,00</b>
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>71 294 096,64</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ Comptes annuels - Annexes comptables

#### A. Informations générales

##### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

###### A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure à l'indice Stoxx Europe 600 libellé en euro (dividendes nets réinvestis), sur un horizon de placement recommandé de 5 ans minimum grâce à une sélection quantitative de titres en incorporant dans sa gestion une approche intégrant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

Ce FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.



## 5. Comptes de l'exercice

### A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>817 554 982,43</b>	<b>827 918 619,52</b>	<b>733 487 437,56</b>	<b>846 450 744,10</b>	<b>894 409 130,28</b>
<b>Part OSTRUM EUROPE EQUITY I en EUR</b>					
Actif net	808 492 451,46	824 060 252,32	729 420 271,17	843 897 815,97	887 746 838,37
Nombre de titres	32 395,7106	36 713,8279	28 609,3973	28 843,3919	27 918,6112
Valeur liquidative unitaire	24 956,7747	22 445,5007	25 495,8279	29 257,9256	31 797,6718
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1 811,28	1 462,57	-328,52	182,97	437,86
Capitalisation unitaire sur revenu	475,27	658,34	621,98	764,40	847,27
<b>Part OSTRUM EUROPE EQUITY N en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	4 246 310,58
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	40 385,5674
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	105,14
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	1,67
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	2,07
<b>Part OSTRUM EUROPE EQUITY R en EUR</b>					
Actif net	9 062 241,72	3 858 106,53	4 066 869,66	2 552 928,13	2 415 981,33
Nombre de titres	67 317,08	31 993,05	29 808,09	16 375,45	14 340,97
Valeur liquidative unitaire	134,6202	120,5920	136,4350	155,8997	168,4670
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	9,78	7,88	-1,73	0,97	2,32
Capitalisation unitaire sur revenu	2,09	2,99	2,82	3,46	3,57
<b>Part SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES ESG F en EUR</b>					
Actif net	289,25	260,67	296,73	0,00	0,00
Nombre de titres	1,0000	1,0000	1,0000	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire	289,25	260,67	296,73	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	20,97	17,00	-3,71	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	6,08	8,18	-55,11	0,00	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.



## 5. Comptes de l'exercice

### 2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus (antérieurement la comptabilisation était réalisée en incluant ces frais au prix d'achat ou de vente des titres. Cette option est dorénavant interdite par le Règlement ANC 2020-07).

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 29 juin 2024 au 30 juin 2025.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.



## 5. Comptes de l'exercice

### ***Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :***

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### ***Titres de créances négociables :***

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### ***OPC détenus :***

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### ***Opérations temporaires sur titres :***

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.



## 5. Comptes de l'exercice

### ***Instruments financiers à terme :***

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

### ***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière ;
- Les frais de fonctionnements et autres services ;

I. Tous frais d'enregistrement et de référencement des fonds

- Tous frais liés à l'enregistrement de l'OPC dans d'autres Etats membres (y compris les frais facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la SGP) ;

- Frais de référencement des OPC et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs ;

- Frais des plateformes de distribution (hors rétrocessions) ; Agents dans les pays étrangers qui font l'interface avec la distribution : Local transfer agent, Paying transfer agent, Facility Agent, ...

En sont exclus : les frais de promotion du fonds tels que publicité, événements clients, les rétrocessions aux distributeurs



## 5. Comptes de l'exercice

### II. Tous frais d'information clients et distributeurs

- Frais de constitution et de diffusion des DICI/DIC/prospectus et reportings réglementaires ;
- Frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;
- Information aux porteurs par tout moyen (publication dans la presse, autre) ;
- Information particulière aux porteurs directs et indirects : Lettres aux porteurs... ;
- Coût d'administration des sites internet ;
- Frais de traduction spécifiques à l'OPC.

En sont exclues les lettres aux porteurs (LAP) dès lors qu'elles concernent les fusions, absorptions et liquidations.

### III. Tous frais des données

- Coûts de licence de l'indice de référence utilisé par l'OPC ;
- Les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers (exemples : la réutilisation dans les reportings des notations des émetteurs, des compositions d'indices, des données, ...) ;
- Les frais résultant de demandes spécifiques de clients (exemple : une demande d'ajout dans le reporting de deux indicateurs extra-financiers spécifiques demandés par le client) ;
- Les frais des données dans le cadre de produits uniques qui ne peuvent être amortis sur plusieurs portefeuilles. Exemple : un fonds à impact nécessitant des indicateurs spécifiques ;
- Les frais d'audit et de promotion des labels (ex : label ISR, label Greenfin).

En sont exclus les frais de recherche dans le cadre du maintien du dispositif actuel des frais de recherche hors tableau d'affichage tel que décrit à l'annexe XIV de l'instruction 2011-19 et les frais des données financières et extra-financières à usage de la gestion financière (ex : fonctions visualisation des données et messagerie de Bloomberg).

### IV. Tous frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.

- Frais de commissariat aux comptes ;
- Frais liés au dépositaire ;
- Frais liés aux teneurs de compte ;
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;
- Frais d'audit ;
- Frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...);
- Frais juridiques propres à l'OPC ;
- Frais de garantie ;
- Frais de création d'un nouveau compartiment amortissables sur 5 ans.

### V. Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

- Frais de mise en oeuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifique à l'OPC (reporting MMF, AIFM, dépassement de ratios, ...);
- Cotisations Associations professionnelles obligatoires ;
- Frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils ;
- Frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales.



## 5. Comptes de l'exercice

### VI. Frais opérationnels

- Frais de surveillance de la conformité et de contrôle des restrictions d'investissement lorsque ces restrictions sont issues de demandes spécifiques de clients et spécifiques à l'OPC.

En sont exclus tous frais relatifs à l'acquisition et à la cession des actifs de l'OPC et les frais relatifs au contrôle des risques.

### VII. Frais liés à la connaissance client

- Frais de fonctionnement de la conformité client (diligences et constitution/mise à jour des dossiers clients).

- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas d'OPCVM investissant à plus de 20 % dans d'autres OPCVM/FIA ou fonds d'investissement ;

- Les commissions de mouvement ;

- Les commissions de surperformance.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net (hors les OPCVM/FIA de NATIXIS Investment Managers)	Part R 1,10 % TTC, Taux maximum Part I 0,60 %, Taux maximum Part N : 0,70 %, Taux maximum
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Pour toutes les Parts : 0,10 % TTC maximum
Commissions de mouvement	Néant	Néant
Commission de surperformance	Néant	Néant

### Swing pricing

La société de gestion par délégation a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion par délégation en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.



## 5. Comptes de l'exercice

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion par délégation et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion par délégation sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion par délégation effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs de parts du FCP. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### ***Définition des sommes distribuables***

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### ***Le revenu :***

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### ***Les Plus et Moins-values :***

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.



## 5. Comptes de l'exercice

### *Modalités d'affectation des sommes distribuables :*

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part OSTRUM EUROPE EQUITY R	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM EUROPE EQUITY I	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM EUROPE EQUITY N	Capitalisation	Capitalisation



## 5. Comptes de l'exercice

### B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

#### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/06/2025
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>846 450 744,10</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	169 424 666,92
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-198 383 301,23
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	24 682 128,96
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	12 881 365,30
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	39 353 526,23
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>894 409 130,28</b>

#### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



## 5. Comptes de l'exercice

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
<b>Part OSTRUM EUROPE EQUITY I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	5 388,8699	163 605 647,47
Parts rachetées durant l'exercice	-6 313,6506	-196 199 383,75
Solde net des souscriptions/rachats	-924,7807	-32 593 736,28
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	27 918,6112	
<b>Part OSTRUM EUROPE EQUITY N</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	56 690,3576	5 693 251,34
Parts rachetées durant l'exercice	-16 304,7902	-1 727 764,43
Solde net des souscriptions/rachats	40 385,5674	3 965 486,91
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	40 385,5674	
<b>Part OSTRUM EUROPE EQUITY R</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	776,26	125 768,11
Parts rachetées durant l'exercice	-2 810,74	-456 153,05
Solde net des souscriptions/rachats	-2 034,48	-330 384,94
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	14 340,97	

#### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
<b>Part OSTRUM EUROPE EQUITY I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part OSTRUM EUROPE EQUITY N</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part OSTRUM EUROPE EQUITY R</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

#### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

#### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



## 5. Comptes de l'exercice

### B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
OSTRUM EUROPE EQUITY I FR0010767129	Capitalisation	Capitalisation	EUR	887 746 838,37	27 918,6112	31 797,6718
OSTRUM EUROPE EQUITY N FR001400Q1C9	Capitalisation	Capitalisation	EUR	4 246 310,58	40 385,5674	105,14
OSTRUM EUROPE EQUITY R FR0000977530	Capitalisation	Capitalisation	EUR	2 415 981,33	14 340,97	168,4670



## 5. Comptes de l'exercice

### C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

##### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 ROYAUME-UNI +/-	Pays 2 FRANCE +/-	Pays 3 SUISSE +/-	Pays 4 ALLEMAGNE +/-	Pays 5 PAYS-BAS +/-
		<b>Actif</b>				
Actions et valeurs assimilées	884 606,34	193 369,16	142 565,35	126 988,36	122 938,32	79 511,89
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>884 606,34</b>					

##### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	9 275,84	0,00	0,00	0,00	9 275,84
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-0,09	0,00	0,00	0,00	-0,09
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 275,75</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	]3 - 6 mois]	]6 - 12 mois]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	]5 - 10 ans]	>10 ans]
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	9 275,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-0,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>9 275,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.



## 5. Comptes de l'exercice

### C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	GBP	CHF	SEK	DKK	Autres devises
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	199 414,57	120 099,05	29 748,66	27 724,18	22 070,80
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	787,44	0,00	0,00	341,06	362,13
Comptes financiers	2 013,85	1 083,59	263,84	250,84	345,87
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	-314,08	-84,15	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,09
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>201 901,78</b>	<b>121 098,49</b>	<b>30 012,50</b>	<b>28 316,08</b>	<b>22 778,71</b>

### C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
<b>Solde net</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Caceis Bank	0,13	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

### C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



## 5. Comptes de l'exercice

### D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/06/2025
<b>Créances</b>		
	Ventes à règlement différé	1 162 913,45
	Coupons et dividendes en espèces	1 123 413,92
	Collatéraux	125,03
<b>Total des créances</b>		<b>2 286 452,40</b>
<b>Dettes</b>		
	Achats à règlement différé	1 190 173,43
	Rachats à payer	12 078,72
	Frais de gestion fixe	557 164,26
<b>Total des dettes</b>		<b>1 759 416,41</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>527 035,99</b>

#### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/06/2025
<b>Part OSTRUM EUROPE EQUITY I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 980 365,08
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,22
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part OSTRUM EUROPE EQUITY N</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	17 239,93
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part OSTRUM EUROPE EQUITY R</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	19 539,74
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,79
Rétrocessions des frais de gestion	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>23 789 481,44</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b>	<b>23 789 481,44</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>23 789 481,44</b>

#### Part OSTRUM EUROPE EQUITY I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>23 654 607,76</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>23 654 607,76</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>23 654 607,76</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	23 654 607,76
<b>Total</b>	<b>23 654 607,76</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### Part OSTRUM EUROPE EQUITY N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>83 610,09</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>83 610,09</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>83 610,09</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	83 610,09
<b>Total</b>	<b>83 610,09</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### Part OSTRUM EUROPE EQUITY R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>51 263,59</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>51 263,59</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>51 263,59</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	51 263,59
<b>Total</b>	<b>51 263,59</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>12 325 370,97</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>12 325 370,97</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>12 325 370,97</b>

### Part OSTRUM EUROPE EQUITY I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>12 224 497,10</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>12 224 497,10</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>12 224 497,10</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	12 224 497,10
<b>Total</b>	<b>12 224 497,10</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### Part OSTRUM EUROPE EQUITY N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>67 578,99</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>67 578,99</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>67 578,99</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	67 578,99
<b>Total</b>	<b>67 578,99</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

### Part OSTRUM EUROPE EQUITY R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>33 294,88</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>33 294,88</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>33 294,88</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	33 294,88
<b>Total</b>	<b>33 294,88</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

#### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>884 606 336,94</b>	<b>98,90</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>884 606 336,94</b>	<b>98,90</b>
<b>Assurance</b>			<b>66 157 731,41</b>	<b>7,40</b>
ABRDN PLC	GBP	781 548	1 707 982,56	0,19
AEGON LTD	EUR	585 352	3 598 744,10	0,40
ALLIANZ SE-REG	EUR	45 455	15 641 065,50	1,76
ASR NEDERLAND NV	EUR	60 676	3 420 912,88	0,38
AVIVA PLC	GBP	576 303	4 165 851,25	0,47
AXA SA	EUR	189 523	7 897 423,41	0,88
GENERALI	EUR	64 016	1 933 923,36	0,22
LEGAL & GENERAL GROUP PLC	GBP	1 062 544	3 158 109,99	0,35
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	12 666	6 973 899,60	0,78
SAMPO PLC	EUR	315 718	2 882 505,34	0,32
SWISS RE AG	CHF	45 200	6 634 751,43	0,74
ZURICH INSURANCE GROUP AG	CHF	13 718	8 142 561,99	0,91
<b>Automobiles</b>			<b>10 355 998,42</b>	<b>1,16</b>
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	EUR	18 028	1 360 392,88	0,15
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	62 249	2 500 542,33	0,28
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	102 820	5 109 125,80	0,58
STELLANTIS NV	EUR	162 879	1 385 937,41	0,15
<b>Banques commerciales</b>			<b>92 572 734,60</b>	<b>10,33</b>
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	249 227	3 253 658,49	0,36
BARCLAYS PLC	GBP	1 605 575	6 322 209,29	0,71
BNP PARIBAS	EUR	78 921	6 023 250,72	0,67
CAIXABANK SA	EUR	416 262	3 061 190,75	0,34
COMMERZBANK AG	EUR	116 379	3 116 629,62	0,35
DNB BANK ASA	NOK	130 060	3 050 304,19	0,34
ERSTE GROUP BANK AG	EUR	97 914	7 079 182,20	0,79
HSBC HOLDINGS PLC	GBP	1 538 944	15 842 176,27	1,76
ING GROEP NV	EUR	358 379	6 675 167,25	0,75
INTESA SANPAOLO	EUR	1 652 349	8 082 465,13	0,90
KBC GROUP NV	EUR	23 951	2 099 544,66	0,23
LLOYDS BANKING GROUP PLC	GBP	4 860 987	4 352 529,80	0,49
NATWEST GROUP PLC	GBP	675 045	4 030 095,88	0,45
SOCIETE GENERALE SA	EUR	101 588	4 932 097,40	0,55
STANDARD CHARTERED PLC	GBP	180 104	2 537 771,75	0,28
SVENSKA HANDELSBANKEN-A SHS	SEK	141 912	1 604 037,85	0,18
UNICREDIT SPA	EUR	184 685	10 510 423,35	1,18



## 5. Comptes de l'exercice

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Biens de consommation durables</b>			<b>3 091 022,87</b>	<b>0,35</b>
BERKELEY GROUP HOLDINGS/THE	GBP	36 900	1 662 783,10	0,19
TAYLOR WIMPEY PLC	GBP	1 030 257	1 428 239,77	0,16
<b>Biotechnologie</b>			<b>5 420 271,99</b>	<b>0,61</b>
ARGEN-X SE - W/I	EUR	4 266	2 004 166,80	0,22
GENMAB A/S	DKK	7 601	1 339 710,89	0,15
IMCD BV	EUR	18 206	2 076 394,30	0,24
<b>Boissons</b>			<b>10 046 192,27</b>	<b>1,12</b>
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	EUR	49 188	2 864 709,12	0,32
DIAGEO PLC	GBP	275 691	5 883 296,15	0,65
PERNOD RICARD SA	EUR	15 345	1 298 187,00	0,15
<b>Composants automobiles</b>			<b>6 989 311,99</b>	<b>0,78</b>
MICHELIN (CGDE)	EUR	179 398	5 658 212,92	0,63
VALEO	EUR	143 283	1 331 099,07	0,15
<b>Conglomérats industriels</b>			<b>6 883 138,06</b>	<b>0,77</b>
DCC PLC	GBP	26 819	1 480 273,55	0,17
KONINKLIJKE PHILIPS NV	EUR	81 096	1 655 169,36	0,19
ORKLA ASA	NOK	197 848	1 825 410,35	0,20
SIEMENS AG-REG	EUR	8 832	1 922 284,80	0,21
<b>Construction et ingénierie</b>			<b>2 125 815,20</b>	<b>0,24</b>
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	59 480	2 125 815,20	0,24
<b>Courrier, fret aérien et logistique</b>			<b>7 375 005,85</b>	<b>0,82</b>
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	97 968	3 841 325,28	0,42
DSV A/S	DKK	17 322	3 533 680,57	0,40
<b>Crédit à la consommation</b>			<b>2 237 074,44</b>	<b>0,25</b>
CEMBRA MONEY BANK AG	CHF	20 965	2 237 074,44	0,25
<b>Distribution de produits alimentaires de première nécessité</b>			<b>16 856 625,30</b>	<b>1,88</b>
CARREFOUR SA	EUR	111 943	1 339 957,71	0,15
COCA-COLA HBC AG-DI	GBP	64 047	2 844 207,19	0,32
JERONIMO MARTINS	EUR	76 342	1 639 826,16	0,18
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	82 878	2 942 169,00	0,33
NN GROUP NV	EUR	36 005	2 031 402,10	0,23
TESCO PLC	GBP	1 293 345	6 059 063,14	0,67
<b>Distribution spécialisée</b>			<b>5 672 969,00</b>	<b>0,63</b>
INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL	EUR	41 306	1 824 899,08	0,20
KINGFISHER PLC	GBP	678 637	2 303 848,24	0,26
MONCLER SPA	EUR	31 912	1 544 221,68	0,17



## 5. Comptes de l'exercice

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Divertissement</b>			<b>1 545 279,13</b>	<b>0,17</b>
ITV PLC	GBP	1 605 441	1 545 279,13	0,17
<b>Eau</b>			<b>4 109 899,91</b>	<b>0,46</b>
SEVERN TRENT PLC	GBP	55 421	1 768 865,44	0,20
UNITED UTILITIES GROUP PLC	GBP	175 675	2 341 034,47	0,26
<b>Electricité</b>			<b>27 594 890,20</b>	<b>3,09</b>
EDP SA	EUR	993 904	3 659 554,53	0,41
ELIA SYSTEM	EUR	16 781	1 640 342,75	0,18
ENEL SPA	EUR	665 586	5 361 960,82	0,61
IBERDROLA SA	EUR	288 483	4 699 388,07	0,53
LEGRAND SA	EUR	31 609	3 587 621,50	0,40
ORSTED A/S	DKK	34 313	1 250 956,47	0,14
REDEIA CORP SA	EUR	223 637	4 059 011,55	0,45
TERNA-RETE ELETTRICA NAZIONA	EUR	382 312	3 336 054,51	0,37
<b>Equipement et services pour l'énergie</b>			<b>10 329 547,53</b>	<b>1,15</b>
SUBSEA 7 SA	NOK	291 875	4 651 208,43	0,51
TENARIS SA	EUR	279 033	4 457 552,18	0,50
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	DKK	95 854	1 220 786,92	0,14
<b>Equipements de communication</b>			<b>3 015 871,75</b>	<b>0,34</b>
NOKIA OYJ	EUR	684 492	3 015 871,75	0,34
<b>Equipements électriques</b>			<b>26 470 447,62</b>	<b>2,96</b>
ABB LTD-REG	CHF	195 832	9 915 783,08	1,11
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	66 806	15 084 794,80	1,69
SIGNIFY NV	EUR	63 963	1 469 869,74	0,16
<b>Equipements et fournitures médicaux</b>			<b>7 628 244,18</b>	<b>0,85</b>
ALCON INC	CHF	23 314	1 751 637,82	0,20
ESSILORLUXOTTICA	EUR	17 277	4 023 813,30	0,44
SONOVA HOLDING AG-REG	CHF	7 323	1 852 793,06	0,21
<b>Equipements et instruments électroniques</b>			<b>5 856 154,61</b>	<b>0,65</b>
RS GROUP PLC	GBP	562 192	3 770 479,85	0,42
SPECTRIS PLC	GBP	46 550	2 085 674,76	0,23
<b>FPI de détail</b>			<b>6 712 437,88</b>	<b>0,75</b>
KLEPIERRE	EUR	67 107	2 244 058,08	0,25
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	55 070	4 468 379,80	0,50
<b>Gestion immobilière et développement</b>			<b>12 876 656,11</b>	<b>1,44</b>
LEG IMMOBILIEN SE	EUR	23 737	1 788 582,95	0,20
SWISS PRIME SITE-REG	CHF	22 357	2 842 630,28	0,32
TAG IMMOBILIEN AG	EUR	280 627	4 234 661,43	0,47
VONOVIA SE	EUR	134 095	4 010 781,45	0,45



## 5. Comptes de l'exercice

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Grands magasins et autres</b>			<b>5 611 333,76</b>	<b>0,63</b>
PROSUS NV	EUR	118 208	5 611 333,76	0,63
<b>Grossistes</b>			<b>4 208 976,95</b>	<b>0,47</b>
D'IETEREN GROUP	EUR	11 109	2 026 281,60	0,23
INCHCAPE PLC	GBP	257 534	2 182 695,35	0,24
<b>Hôtels, restaurants et loisirs</b>			<b>15 744 687,74</b>	<b>1,76</b>
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	65 422	4 676 364,56	0,52
COMPASS GROUP PLC	GBP	148 074	4 264 517,37	0,48
INTERCONTINENTAL HOTELS GROU	GBP	23 017	2 231 300,12	0,25
SPIE SA	EUR	65 628	3 130 455,60	0,35
WHITBREAD PLC	GBP	43 757	1 442 050,09	0,16
<b>Immobilier</b>			<b>3 116 624,14</b>	<b>0,35</b>
TRITAX BIG BOX REIT PLC	GBP	1 808 740	3 116 624,14	0,35
<b>Industrie aérospatiale et défense</b>			<b>42 061 933,91</b>	<b>4,70</b>
AIRBUS SE	EUR	11 163	1 978 753,38	0,22
KONGSBERG GRUPPEN ASA	NOK	282 435	9 292 807,06	1,04
LEONARDO SPA	EUR	144 534	6 905 834,52	0,77
ROLLS-ROYCE HOLDINGS PLC	GBP	931 264	10 519 391,15	1,18
SAFRAN SA	EUR	48 442	13 365 147,80	1,49
<b>Infrastructure de transports</b>			<b>5 170 876,04</b>	<b>0,58</b>
AENA SME SA	EUR	228 194	5 170 876,04	0,58
<b>Logiciels</b>			<b>37 680 301,67</b>	<b>4,21</b>
ERICSSON LM-B SHS	SEK	480 710	3 477 947,43	0,39
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	26 723	4 494 808,60	0,50
GETLINK SE	EUR	90 788	1 488 015,32	0,17
PANDORA A/S	DKK	20 655	3 078 538,49	0,34
SAP SE	EUR	90 638	23 398 199,70	2,62
WPP PLC	GBP	291 236	1 742 792,13	0,19
<b>Machines</b>			<b>15 747 291,90</b>	<b>1,76</b>
ATLAS COPCO AB-B SHS	SEK	325 861	3 916 244,96	0,43
EPIROC AB-A	SEK	99 871	1 833 650,22	0,21
GEA GROUP AG	EUR	51 251	3 044 309,40	0,34
KONECRANES OYJ	EUR	38 983	2 625 505,05	0,29
SANDVIK AB	SEK	156 027	3 025 073,75	0,34
SPIRAX GROUP PLC	GBP	18 736	1 302 508,52	0,15
<b>Marchés de capitaux</b>			<b>32 130 489,51</b>	<b>3,59</b>
3I GROUP PLC	GBP	149 322	7 181 959,37	0,80
AIB GROUP PLC	EUR	315 771	2 205 660,44	0,25
BANCO SANTANDER SA	EUR	804 335	5 652 062,05	0,63



## 5. Comptes de l'exercice

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EQT AB	SEK	92 868	2 622 360,38	0,29
FINECOBANK SPA	EUR	97 479	1 836 016,97	0,21
INTERMEDIATE CAPITAL GROUP	GBP	97 417	2 192 621,71	0,25
JULIUS BAER GROUP LTD	CHF	45 304	2 600 852,53	0,29
NORDEA BANK ABP	EUR	621 646	7 838 956,06	0,87
<b>Media</b>			<b>4 500 870,96</b>	<b>0,50</b>
INFORMA PLC	GBP	230 834	2 171 445,68	0,24
PUBLICIS GROUPE	EUR	24 346	2 329 425,28	0,26
<b>Médias et services interactifs</b>			<b>2 087 893,00</b>	<b>0,23</b>
SCOUT24 SE	EUR	17 830	2 087 893,00	0,23
<b>Métaux et minerais</b>			<b>9 405 941,24</b>	<b>1,05</b>
ANGLO AMERICAN PLC	GBP	68 493	1 719 121,53	0,19
AURUBIS AG	EUR	25 873	2 284 585,90	0,26
BOLIDEN AB	SEK	81 551	2 151 172,10	0,24
NORSK HYDRO ASA	NOK	671 177	3 251 061,71	0,36
<b>Outils et services appliqués aux sciences biologiques</b>			<b>7 542 640,52</b>	<b>0,84</b>
LONZA GROUP NOM.	CHF	7 816	4 726 323,11	0,52
QIAGEN N.V.	EUR	36 639	1 497 985,52	0,17
TECAN GROUP AG-REG	CHF	7 613	1 318 331,89	0,15
<b>Papier et industrie du bois</b>			<b>4 558 413,00</b>	<b>0,51</b>
MONDI PLC	GBP	97 862	1 358 940,57	0,15
STORA ENSO OYJ-R SHS	EUR	156 748	1 445 843,55	0,16
UPM-KYMMENE OYJ	EUR	75 718	1 753 628,88	0,20
<b>Pétrole et gaz</b>			<b>4 289 955,84</b>	<b>0,48</b>
NESTE OYJ	EUR	372 392	4 289 955,84	0,48
<b>Producteur et commerce d'énergie indépendants</b>			<b>11 121 740,28</b>	<b>1,24</b>
AIR LIQUIDE SA	EUR	63 502	11 121 740,28	1,24
<b>Produits alimentaires</b>			<b>32 699 762,18</b>	<b>3,66</b>
DANONE	EUR	65 477	4 541 484,72	0,51
NESTLE SA-REG	CHF	195 191	16 468 032,89	1,84
UNILEVER PLC	GBP	226 302	11 690 244,57	1,31
<b>Produits chimiques</b>			<b>18 568 053,71</b>	<b>2,08</b>
AKZO NOBEL	EUR	36 694	2 179 623,60	0,24
BASF SE	EUR	64 458	2 698 211,88	0,30
BRENNTAG AG NAMEN	EUR	31 454	1 767 714,80	0,20
DSM-FIRMENICH AG	EUR	25 005	2 256 951,30	0,25
GIVAUDAN-REG	CHF	996	4 094 435,70	0,47
NOVONESIS (NOVOZYMES) B	DKK	44 134	2 686 206,49	0,30
SIKA AG-REG	CHF	12 514	2 884 909,94	0,32



## 5. Comptes de l'exercice

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Produits de soins personnels</b>			<b>7 928 286,75</b>	<b>0,89</b>
HALEON PLC	GBP	475 685	2 079 108,85	0,23
L'OREAL	EUR	16 109	5 849 177,90	0,66
<b>Produits domestiques</b>			<b>6 969 703,52</b>	<b>0,78</b>
HENKEL AG & CO KGAA	EUR	21 634	1 330 491,00	0,15
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	29 860	1 990 467,60	0,22
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	GBP	63 078	3 648 744,92	0,41
<b>Produits pharmaceutiques</b>			<b>86 430 074,54</b>	<b>9,66</b>
ASTRAZENECA PLC	GBP	132 606	15 666 270,37	1,75
GALENICA AG	CHF	32 581	3 028 479,53	0,34
GSK PLC	GBP	410 062	6 654 053,00	0,74
MERCK KGAA	EUR	18 318	2 014 980,00	0,23
NOVARTIS AG-REG	CHF	194 832	20 053 506,12	2,24
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	248 031	14 614 307,80	1,63
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	49 684	13 740 403,06	1,54
SANDOZ GROUP AG	CHF	42 179	1 960 092,24	0,22
SANOFI	EUR	105 802	8 697 982,42	0,97
<b>Produits pour l'industrie du bâtiment</b>			<b>5 953 516,00</b>	<b>0,67</b>
ASSA ABLOY AB-B	SEK	140 835	3 716 238,75	0,42
GEBERIT AG-REG	CHF	3 350	2 237 277,25	0,25
<b>Semi-conducteurs et équipements pour fabrication</b>			<b>32 369 981,62</b>	<b>3,62</b>
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	4 561	2 478 447,40	0,28
ASML HOLDING NV	EUR	32 972	22 341 827,20	2,49
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	12 437	1 580 120,85	0,18
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	115 781	4 181 430,82	0,47
STMICROELECTRONICS NV	EUR	68 921	1 788 155,35	0,20
<b>Services aux collectivités</b>			<b>9 347 898,78</b>	<b>1,05</b>
NATIONAL GRID PLC	GBP	380 273	4 712 348,70	0,53
POSTE ITALIANE SPA	EUR	254 142	4 635 550,08	0,52
<b>Services aux entreprises</b>			<b>7 756 513,99</b>	<b>0,87</b>
ADECCO GROUP AG-REG	CHF	65 325	1 648 593,67	0,18
ELIS SA	EUR	96 212	2 341 800,08	0,26
RENTOKIL INITIAL PLC	GBP	321 810	1 322 779,61	0,15
SECURITAS AB-B SHS	SEK	193 175	2 443 340,63	0,28
<b>Services aux professionnels</b>			<b>25 904 543,38</b>	<b>2,90</b>
EXPERIAN PLC	GBP	105 690	4 629 335,51	0,52
RANDSTAD NV	EUR	46 495	1 822 604,00	0,20
RELX PLC	GBP	261 075	11 999 209,37	1,35
SGS SA-REG	CHF	27 095	2 334 400,92	0,26
TELEPERFORMANCE	EUR	16 409	1 350 788,88	0,15



## 5. Comptes de l'exercice

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
WOLTERS KLUWER	EUR	26 546	3 768 204,70	0,42
<b>Services clientèle divers</b>			<b>3 537 000,74</b>	<b>0,40</b>
PEARSON PLC	GBP	282 762	3 537 000,74	0,40
<b>Services de télécommunication diversifiés</b>			<b>19 044 631,70</b>	<b>2,13</b>
CELLNEX TELECOM SA	EUR	63 662	2 097 662,90	0,23
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	357 029	11 057 188,13	1,24
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	446 490	1 846 682,64	0,21
SWISSCOM AG-REG	CHF	2 426	1 460 507,30	0,16
TELEFONICA SA	EUR	579 316	2 582 590,73	0,29
<b>Services de télécommunication mobile</b>			<b>5 356 137,29</b>	<b>0,60</b>
VODAFONE GROUP PLC	GBP	5 898 775	5 356 137,29	0,60
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>30 566 584,14</b>	<b>3,42</b>
ACKERMANS & VAN HAAREN	EUR	17 232	3 739 344,00	0,42
ADYEN NV	EUR	2 050	3 194 720,00	0,36
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	29 003	8 030 930,70	0,90
EURONEXT NV	EUR	17 913	2 599 176,30	0,29
EXOR NV	EUR	15 800	1 352 480,00	0,15
INVESTOR AB-B SHS	SEK	139 560	3 489 857,65	0,39
KINNEVIK AB - B	SEK	196 356	1 468 731,82	0,16
LONDON STOCK EXCHANGE GROUP	GBP	38 938	4 834 294,07	0,54
WENDEL	EUR	20 726	1 857 049,60	0,21
<b>Services liés aux technologies de l'information</b>			<b>3 444 502,35</b>	<b>0,39</b>
CAPGEMINI SE	EUR	23 747	3 444 502,35	0,39
<b>Sociétés commerciales et de distribution</b>			<b>5 845 115,95</b>	<b>0,65</b>
ASHTREAD GROUP PLC	GBP	51 706	2 818 296,92	0,31
BUNZL PLC	GBP	48 125	1 303 408,83	0,15
REXEL SA	EUR	65 930	1 723 410,20	0,19
<b>Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)</b>			<b>2 620 737,00</b>	<b>0,29</b>
COVIVIO	EUR	48 940	2 620 737,00	0,29
<b>Soins et autres services médicaux</b>			<b>4 806 030,60</b>	<b>0,54</b>
FRESENIUS MEDICAL	EUR	43 396	2 111 215,40	0,24
FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	63 140	2 694 815,20	0,30
<b>Textiles, habillement et produits de luxe</b>			<b>27 239 155,15</b>	<b>3,05</b>
ADIDAS AG	EUR	18 927	3 746 599,65	0,42
BURBERRY GROUP PLC	GBP	177 378	2 447 592,76	0,27
CHRISTIAN DIOR SE	EUR	3 156	1 340 037,60	0,15
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	CHF	42 831	6 850 851,34	0,77
HERMES INTERNATIONAL	EUR	1 454	3 342 746,00	0,37
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	21 393	9 511 327,80	1,07



## 5. Comptes de l'exercice

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Transport maritime</b>			<b>1 314 816,77</b>	<b>0,15</b>
KUEHNE + NAGEL INTL AG-REG	CHF	7 157	1 314 816,77	0,15
<b>Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Assurance</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
AEGON RTS	EUR	600 396	0,00	0,00
<b>Gestion immobilière et développement</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
LEG IMMOBILIEN SE RTS	EUR	24 004	0,00	0,00
<b>Total</b>			<b>884 606 336,94</b>	<b>98,90</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

### E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.



## 5. Comptes de l'exercice

### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



## 5. Comptes de l'exercice

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



## 5. Comptes de l'exercice

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00	0,00	0,00

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	884 606 336,94
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	11 562 295,09
Autres passifs (-)	-1 759 501,75
Passifs de financement (-)	0,00
<b>Total = actif net</b>	<b>894 409 130,28</b>

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part OSTRUM EUROPE EQUITY I	EUR	27 918,6112	31 797,6718
Part OSTRUM EUROPE EQUITY N	EUR	40 385,5674	105,14
Part OSTRUM EUROPE EQUITY R	EUR	14 340,97	168,4670

# OSTRUM SRI EUROPE EQUITY

**COMPTES ANNUELS**

**28/06/2024**

**BILAN ACTIF AU 28/06/2024 EN EUR**

	28/06/2024	30/06/2023
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>121,31</b>	<b>37 629,02</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>840 554 418,05</b>	<b>720 082 209,55</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>840 554 418,05</b>	<b>717 980 114,39</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	840 554 418,05	717 980 114,39
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>0,00</b>	<b>2 102 095,16</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	2 102 095,16
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>1 656 282,04</b>	<b>1 997 014,90</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 656 282,04	1 997 014,90
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>5 085 739,09</b>	<b>11 612 091,68</b>
Liquidités	5 085 739,09	11 612 091,68
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>847 296 560,49</b>	<b>733 728 945,15</b>

## BILAN PASSIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	819 052 386,54	725 058 850,14
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	5 293 581,07	-9 450 525,21
Résultat de l'exercice (a,b)	22 104 776,49	17 879 112,63
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>846 450 744,10</b>	<b>733 487 437,56</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>419 813,22</b>	<b>241 440,02</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	419 813,22	241 440,02
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>426 003,17</b>	<b>67,57</b>
Concours bancaires courants	426 003,17	67,57
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>847 296 560,49</b>	<b>733 728 945,15</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	223 496,76	123 472,32
Produits sur actions et valeurs assimilées	24 405 923,78	22 025 284,44
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>24 629 420,54</b>	<b>22 148 756,76</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	376,92	52 783,72
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>376,92</b>	<b>52 783,72</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>24 629 043,62</b>	<b>22 095 973,04</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 795 312,13	3 125 636,77
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>21 833 731,49</b>	<b>18 970 336,27</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	271 045,00	-1 091 223,64
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>22 104 776,49</b>	<b>17 879 112,63</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 1er juillet 2023 au 28 juin 2024.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

##### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net hors OPC indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010767129 - Part OSTRUM SRI EUROPE EQUITY PART I : Taux de frais maximum de 0.70% TTC.

FR0000977530 - Part OSTRUM SRI EUROPE EQUITY PART R : Taux de frais maximum de 1.20% TTC.

### **Swing pricing**

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs de parts du FCP. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts OSTRUM SRI EUROPE EQUITY PART I	Capitalisation	Capitalisation
Parts OSTRUM SRI EUROPE EQUITY PART R	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>733 487 437,56</b>	<b>827 918 619,52</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	81 103 635,77	62 019 183,50
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-75 884 393,02	-252 444 120,91
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	25 376 091,83	47 403 901,38
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-19 990 858,29	-61 161 545,75
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	17,85	3 569 311,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	-1 779 720,21
Frais de transactions	-4 872,35	-38 577,78
Différences de change	4 633 767,61	-1 987 031,29
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	75 896 185,65	90 962 731,83
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	117 570 784,82	41 674 599,17
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-41 674 599,17	49 288 132,66
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	54 400,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	54 400,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	21 833 731,49	18 970 336,27
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	-50,00 (*)
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>846 450 744,10</b>	<b>733 487 437,56</b>

(\*) 30.06.2023 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121,31	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 085 739,09	0,60
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	426 003,17	0,05
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	121,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	5 085 739,09	0,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	426 003,17	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 CHF		Devise 3 DKK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	183 637 538,68	21,70	116 380 719,74	13,75	46 645 838,48	5,51	53 172 572,39	6,28
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	917 530,76	0,11	0,00	0,00	0,00	0,00	61 324,36	0,01
Comptes financiers	573 805,52	0,07	1 667,58	0,00	1 004,85	0,00	6 267,90	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	426 003,17	0,05
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
<b>CRÉANCES</b>		
	Coupons et dividendes en espèces	1 656 282,04
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>1 656 282,04</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	29 326,28
	Frais de gestion fixe	390 486,94
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>419 813,22</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>1 236 468,82</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part OSTRUM SRI EUROPE EQUITY PART I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	3 012,2555	80 519 369,89
Parts rachetées durant l'exercice	-2 778,2609	-73 436 268,26
Solde net des souscriptions/rachats	233,9946	7 083 101,63
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	28 843,3919	
<b>Part OSTRUM SRI EUROPE EQUITY PART R</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	4 184,33	584 265,88
Parts rachetées durant l'exercice	-17 616,97	-2 447 830,04
Solde net des souscriptions/rachats	-13 432,64	-1 863 564,16
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	16 375,45	
<b>Part SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES ESG F</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-1,0000	-294,72
Solde net des souscriptions/rachats	-1,0000	-294,72
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,00	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part OSTRUM SRI EUROPE EQUITY PART I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part OSTRUM SRI EUROPE EQUITY PART R</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES ESG F</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
<b>Parts OSTRUM SRI EUROPE EQUITY PART I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 770 262,65
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,37
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts OSTRUM SRI EUROPE EQUITY PART R</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	25 049,36
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES ESG F</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,12
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,19
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/06/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	22 104 776,49	17 879 112,63
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>22 104 776,49</b>	<b>17 879 112,63</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Parts OSTRUM SRI EUROPE EQUITY PART I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	22 048 042,94	17 794 692,70
<b>Total</b>	<b>22 048 042,94</b>	<b>17 794 692,70</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Parts OSTRUM SRI EUROPE EQUITY PART R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	56 733,55	84 349,30
<b>Total</b>	<b>56 733,55</b>	<b>84 349,30</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Parts SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES ESG F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	-55,11
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>-55,11</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 293 581,07	-9 450 525,21
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>5 293 581,07</b>	<b>-9 450 525,21</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Parts OSTRUM SRI EUROPE EQUITY PART I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	5 277 594,30	-9 398 789,91
<b>Total</b>	<b>5 277 594,30</b>	<b>-9 398 789,91</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Parts OSTRUM SRI EUROPE EQUITY PART R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	15 986,77	-51 731,59
<b>Total</b>	<b>15 986,77</b>	<b>-51 731,59</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Parts SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES ESG F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	-3,71
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>-3,71</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>640 161 621,71</b>	<b>817 554 982,43</b>	<b>827 918 619,52</b>	<b>733 487 437,56</b>	<b>846 450 744,10</b>
<b>Parts OSTRUM SRI EUROPE EQUITY PART I en EUR</b>					
Actif net	632 074 585,76	808 492 451,46	824 060 252,32	729 420 271,17	843 897 815,97
Nombre de titres	32 353,4300	32 395,7106	36 713,8279	28 609,3973	28 843,3919
Valeur liquidative unitaire	19 536,5556	24 956,7747	22 445,5007	25 495,8279	29 257,9256
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1 219,62	1 811,28	1 462,57	-328,52	182,97
Capitalisation unitaire sur résultat	320,97	475,27	658,34	621,98	764,40
<b>Parts OSTRUM SRI EUROPE EQUITY PART R en EUR</b>					
Actif net	8 086 810,08	9 062 241,72	3 858 106,53	4 066 869,66	2 552 928,13
Nombre de titres	76 432,11	67 317,08	31 993,05	29 808,09	16 375,45
Valeur liquidative unitaire	105,8038	134,6202	120,5920	136,4350	155,8997
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-6,61	9,78	7,88	-1,73	0,97
Capitalisation unitaire sur résultat	1,29	2,09	2,99	2,82	3,46
<b>Parts SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES ESG F en EUR</b>					
Actif net	225,87	289,25	260,67	296,73	0,00
Nombre de titres	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	0,00
Valeur liquidative unitaire	225,87	289,25	260,67	296,73	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-14,19	20,97	17,00	-3,71	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	4,36	6,08	8,18	-55,11	0,00

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Dépôts</b>				
Collat. especes p/e	EUR	120,99	121,31	0,00
<b>TOTAL Dépôts</b>			<b>121,31</b>	<b>0,00</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ADIDAS NOM.	EUR	19 039	4 245 697,00	0,51
ALLIANZ SE-REG	EUR	46 094	11 961 393,00	1,41
AURUBIS AG	EUR	26 027	1 906 477,75	0,23
BASF SE	EUR	64 836	2 929 614,66	0,35
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	17 107	1 511 916,66	0,18
BRENNTAG AG NAMEN	EUR	31 638	1 991 928,48	0,24
COMMERZBANK AG	EUR	117 056	1 660 439,36	0,19
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	62 612	2 327 288,04	0,27
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	29 171	5 574 578,10	0,66
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	98 538	3 723 751,02	0,44
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	359 102	8 431 714,96	1,00
FRESENIUS	EUR	63 509	1 770 630,92	0,21
FRESENIUS MEDICAL	EUR	43 649	1 560 888,24	0,18
GEA GROUP	EUR	51 550	2 005 295,00	0,24
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	30 037	2 499 679,14	0,30
HENKEL AG UND CO KGAA	EUR	18 767	1 378 436,15	0,16
HUGO BOSS NOM.	EUR	29 024	1 212 332,48	0,14
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	116 456	3 995 023,08	0,47
LEG IMMOBILIEN SE	EUR	23 877	1 820 860,02	0,22
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	103 420	6 677 829,40	0,78
MERCK KGA	EUR	18 426	2 851 423,50	0,33
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	12 735	5 947 245,00	0,70
SAP SE	EUR	91 165	17 277 590,80	2,04
SCOUT24 AG	EUR	17 936	1 277 043,20	0,15
VONOVIA SE	EUR	134 875	3 580 931,25	0,43
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>100 120 007,21</b>	<b>11,83</b>
<b>AUTRICHE</b>				
ERSTE GROUP BANK	EUR	99 090	4 383 741,60	0,52
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>4 383 741,60</b>	<b>0,52</b>
<b>BELGIQUE</b>				
ACKERMANS HAAREN	EUR	17 336	2 799 764,00	0,33
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	49 315	2 668 927,80	0,32
D'IETEREN GROUP	EUR	11 176	2 213 965,60	0,27
ELIA SYSTEM	EUR	13 888	1 214 505,60	0,14
KBC GROUPE	EUR	24 089	1 587 465,10	0,18
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>10 484 628,10</b>	<b>1,24</b>
<b>BERMUDES</b>				
AEGON RTS 31-12-99	EUR	588 743	0,00	0,00
<b>TOTAL BERMUDES</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DANEMARK</b>				
DSV A/S	DKK	17 427	2 493 427,24	0,30

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GENMAB	DKK	7 399	1 731 323,04	0,20
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	249 471	33 639 922,17	3,98
NOVOZYMES B	DKK	44 392	2 536 447,61	0,30
ORSTED	DKK	26 146	1 299 332,56	0,15
PANDORA A/S	DKK	20 779	2 928 444,58	0,35
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	DKK	93 279	2 016 941,28	0,23
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>46 645 838,48</b>	<b>5,51</b>
<b>ESPAGNE</b>				
AENA SME SA	EUR	22 952	4 314 976,00	0,51
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	65 804	4 089 060,56	0,48
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	250 671	2 344 275,19	0,28
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	808 997	3 503 361,51	0,41
CAIXABANK S.A.	EUR	418 674	2 069 505,58	0,24
CELLNEX TELECOM SA	EUR	64 035	1 944 742,95	0,23
IBERDROLA SA	EUR	290 155	3 515 227,83	0,42
INDITEX	EUR	41 548	1 926 165,28	0,23
RED ELECTRICA DE ESPANA	EUR	224 933	3 670 906,56	0,43
REPSOL	EUR	328 972	4 847 402,42	0,58
TELEFONICA SA	EUR	582 673	2 307 385,08	0,27
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>34 533 008,96</b>	<b>4,08</b>
<b>FINLANDE</b>				
KONECRANES SHS	EUR	39 211	2 076 222,45	0,25
NESTE OYJ	EUR	147 246	2 447 964,75	0,29
NOKIA (AB) OYJ	EUR	688 457	2 449 874,23	0,29
NORDEA BANK ABP	EUR	626 510	6 963 658,65	0,82
SAMPO PLC	EUR	63 510	2 546 751,00	0,30
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	EUR	157 655	2 010 889,53	0,23
UPM-KYMMENE OYJ	EUR	76 159	2 484 306,58	0,30
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>20 979 667,19</b>	<b>2,48</b>
<b>FRANCE</b>				
AIR LIQUIDE SA	EUR	63 871	10 301 114,88	1,22
AXA	EUR	190 624	5 827 375,68	0,69
BNP PARIBAS	EUR	79 380	4 725 491,40	0,56
CAPGEMINI SE	EUR	23 888	4 436 001,60	0,52
CARREFOUR	EUR	92 655	1 223 046,00	0,15
CHRISTIAN DIOR SE	EUR	2 761	1 854 011,50	0,22
COVIVIO	EUR	49 228	2 184 738,64	0,26
DANONE	EUR	65 860	3 759 288,80	0,44
EDENRED	EUR	30 005	1 182 497,05	0,14
ELIS	EUR	96 773	1 956 750,06	0,23
ESSILORLUXOTTICA	EUR	17 376	3 496 051,20	0,41
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	23 283	2 838 197,70	0,33
GETLINK SE	EUR	91 317	1 410 847,65	0,16
HERMES INTERNATIONAL	EUR	1 461	3 126 540,00	0,37
KERING	EUR	3 953	1 338 090,50	0,16
KLEPIERRE	EUR	67 499	1 686 125,02	0,20
L'OREAL	EUR	16 202	6 643 630,10	0,78
LEGRAND SA	EUR	31 797	2 945 674,08	0,35

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	21 518	15 355 244,80	1,82
MICHELIN (CGDE)	EUR	180 993	6 535 657,23	0,77
PERNOD RICARD	EUR	9 603	1 216 700,10	0,14
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	24 491	2 433 915,58	0,29
REXEL	EUR	66 315	1 602 170,40	0,19
SAFRAN SA	EUR	48 745	9 622 263,00	1,14
SANOFI	EUR	106 419	9 571 324,86	1,13
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	67 313	15 098 305,90	1,79
SOCIETE GENERALE SA	EUR	102 180	2 239 785,60	0,26
SPIE SA	EUR	66 010	2 229 817,80	0,27
SR TELEPERFORMANCE	EUR	14 562	1 432 027,08	0,17
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	59 827	1 252 777,38	0,14
TOTALENERGIES SE	EUR	73 066	4 554 203,78	0,53
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	37 859	2 783 393,68	0,33
VALEO	EUR	124 729	1 239 556,80	0,15
WENDEL	EUR	20 848	1 722 044,80	0,21
WORLDLINE SA	EUR	124 973	1 264 726,76	0,15
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>141 089 387,41</b>	<b>16,67</b>
<b>IRLANDE</b>				
AIB GROUP PLC	EUR	317 601	1 567 678,54	0,19
DCC PLC	GBP	26 974	1 762 528,28	0,21
EXPERIAN PLC	GBP	106 305	4 621 574,92	0,54
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>7 951 781,74</b>	<b>0,94</b>
<b>ITALIE</b>				
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	64 389	1 499 619,81	0,18
ENEL SPA	EUR	669 442	4 347 356,35	0,51
FINECOBANK SPA	EUR	98 046	1 364 800,32	0,16
INTESA SANPAOLO	EUR	1 661 925	5 768 541,68	0,68
LEONARDO SPA	EUR	145 415	3 152 597,20	0,38
MONCLER SPA	EUR	32 099	1 831 568,94	0,22
POSTE ITALIANE	EUR	255 615	3 040 540,43	0,36
TERNA	EUR	384 526	2 775 508,67	0,33
UNICREDIT SPA	EUR	185 759	6 428 190,20	0,75
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>30 208 723,60</b>	<b>3,57</b>
<b>JERSEY</b>				
WPP PLC	GBP	292 924	2 502 732,16	0,30
<b>TOTAL JERSEY</b>			<b>2 502 732,16</b>	<b>0,30</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
SUBSEA 7	NOK	293 903	5 171 600,79	0,61
TENARIS SA	EUR	280 651	4 027 341,85	0,47
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>9 198 942,64</b>	<b>1,08</b>
<b>NORVEGE</b>				
DNB BANK ASA	NOK	130 816	2 403 900,91	0,28
KONGSBERG GRUPPEN	NOK	57 565	4 388 691,23	0,52
NORSK HYDRO ASA	NOK	675 066	3 933 916,58	0,46
ORKLA ASA	NOK	198 995	1 512 756,10	0,18
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>12 239 264,82</b>	<b>1,44</b>
<b>PAYS-BAS</b>				

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ADYEN NV	EUR	2 059	2 292 078,80	0,27
AEGON NV	EUR	588 743	3 395 869,62	0,40
AKZO NOBEL	EUR	36 911	2 095 806,58	0,25
ARGEN-X SE - W/I	EUR	4 292	1 753 711,20	0,21
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	4 587	3 265 026,60	0,38
ASML HOLDING NV	EUR	33 161	31 973 836,20	3,77
ASR NEDERLAND NV	EUR	61 031	2 716 489,81	0,33
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	11 855	1 851 158,25	0,22
EURONEXT NV - W/I	EUR	18 018	1 558 557,00	0,19
EXOR NV	EUR	13 133	1 283 094,10	0,15
IMCD BV	EUR	18 315	2 368 129,50	0,28
ING GROEP NV	EUR	360 457	5 753 614,63	0,68
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	83 362	2 299 957,58	0,27
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	449 078	1 607 699,24	0,19
NN GROUP NV	EUR	36 214	1 573 498,30	0,19
PROSUS NV	EUR	118 896	3 954 480,96	0,47
QIAGEN N.V.	EUR	34 338	1 323 729,90	0,15
RANDSTAD N.V.	EUR	46 768	1 979 689,44	0,24
ROYAL PHILIPS	EUR	81 570	1 924 236,30	0,23
SIGNIFY NV	EUR	55 030	1 282 199,00	0,15
STELLANTIS NV	EUR	163 825	3 025 847,75	0,36
WOLTERS KLUWER	EUR	26 705	4 133 934,00	0,48
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>83 412 644,76</b>	<b>9,86</b>
<b>PORTUGAL</b>				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	999 664	3 497 824,34	0,41
JERONIMO MARTINS	EUR	65 797	1 200 795,25	0,14
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>4 698 619,59</b>	<b>0,55</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
3I GROUP PLC	GBP	150 189	5 431 143,17	0,64
ABRDN PLC	GBP	786 075	1 374 020,35	0,17
ANGLO AMERICAN PLC	GBP	78 222	2 308 326,28	0,27
ASHTED GROUP PLC	GBP	52 009	3 240 095,98	0,38
ASTRAZENECA PLC	GBP	133 375	19 437 182,28	2,30
AVIVA PLC-B SHARE	GBP	579 642	3 258 328,44	0,39
BARCLAYS PLC	GBP	1 614 883	3 978 876,68	0,47
BERKELEY GROUP HOLDINGS/THE	GBP	38 467	2 081 578,06	0,25
BUNZL PLC	GBP	42 200	1 498 165,95	0,18
BURBERRY GROUP PLC	GBP	138 872	1 437 776,05	0,17
COMPASS GROUP PLC	GBP	148 935	3 794 298,52	0,44
DIAGEO PLC	GBP	277 292	8 141 987,78	0,96
ENDEAVOUR MINING PLC	GBP	72 410	1 439 915,79	0,17
GSK PLC	GBP	412 442	7 440 349,58	0,88
HALEON PLC	GBP	478 442	1 820 432,73	0,21
HSBC HOLDINGS PLC	GBP	1 547 866	12 485 528,77	1,48
INCHCAPE PLC	GBP	259 025	2 272 979,89	0,27
INFORMA PLC	GBP	232 170	2 343 469,79	0,27
INTERCONTINENTAL HOTELS GROU	GBP	23 152	2 273 557,26	0,27
INTERMEDIATE CAPITAL GROUP	GBP	97 984	2 521 685,30	0,30

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITV PLC	GBP	1 614 741	1 533 132,64	0,18
KINGFISHER PLC NEW	GBP	682 569	2 002 985,99	0,24
LEGAL & GENERAL GROUP PLC	GBP	1 068 702	2 861 300,40	0,34
LLOYDS BANKING GROUP PLC	GBP	4 889 153	3 156 598,87	0,37
LONDON STOCK EXCHANGE GROUP	GBP	39 165	4 342 171,37	0,51
MONDI PLC	GBP	98 433	1 762 935,79	0,21
NATIONAL GRID PLC	GBP	382 478	3 981 542,53	0,47
NATWEST GROUP PLC	GBP	678 958	2 496 893,37	0,29
PEARSON ORD	GBP	284 400	3 323 506,75	0,39
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	GBP	63 446	3 204 290,52	0,38
RELX PLC	GBP	263 160	11 294 913,49	1,33
RENTOKIL INITIAL PLC	GBP	258 842	1 408 007,67	0,17
ROLLS-ROYCE HOLDINGS PLC	GBP	936 665	5 046 512,61	0,60
RS GROUP PLC	GBP	291 505	2 410 155,16	0,28
SEVERN TRENT PLC	GBP	55 744	1 564 790,00	0,19
SPECTRIS PLC	GBP	37 852	1 241 122,37	0,14
SPIRAX GROUP PLC	GBP	12 392	1 239 419,24	0,15
STANDARD CHARTERED PLC	GBP	183 625	1 550 692,93	0,18
TAYLOR WIMPEY PLC	GBP	1 036 224	1 737 326,67	0,20
TESCO PLC	GBP	1 300 843	4 694 910,16	0,55
TRITAX BIG BOX REIT	GBP	1 819 223	3 327 964,70	0,40
UNILEVER PLC	GBP	227 615	11 664 647,93	1,38
UNITED UTILITIES GROUP	GBP	176 695	2 047 773,86	0,24
VODAFONE GROUP PLC	GBP	5 932 959	4 881 561,83	0,58
WHITBREAD PLC	GBP	38 356	1 345 864,24	0,16
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>172 700 719,74</b>	<b>20,40</b>
<b>SUEDE</b>				
ASSA ABLOY AB	SEK	141 653	3 739 139,98	0,44
ATLAS COPCO AB	SEK	329 494	4 968 537,28	0,59
BOLIDEN AB	SEK	82 028	2 450 722,01	0,29
EPIROC AB-A	SEK	100 451	1 871 840,22	0,22
EQT AB	SEK	93 408	2 577 567,01	0,30
ERICSSON(LM) B	SEK	483 495	2 802 993,04	0,34
INVESTOR AB-B SHS	SEK	140 371	3 589 045,30	0,42
KINNEVIK AB (PUBL) AK B	SEK	154 808	1 185 952,04	0,14
SAAB AB-B	SEK	91 084	2 046 380,62	0,24
SANDVIK AB	SEK	156 933	2 936 790,24	0,34
SECURITAS AB B	SEK	194 294	1 800 857,16	0,21
SVENSKA HANDELSBANKEN AB	SEK	142 734	1 269 515,18	0,15
VOLVO AB-A SHS	SEK	185 705	4 522 366,70	0,54
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>35 761 706,78</b>	<b>4,22</b>
<b>SUISSE</b>				
ABB LTD	CHF	196 971	10 210 053,81	1,20
ADECCO GROUP AG-REG	CHF	65 541	2 029 419,68	0,24
ALCON INC	CHF	23 452	1 953 501,31	0,23
CEMBRA MONEY BANK AG	CHF	21 090	1 679 666,68	0,20
CIE FIN RICHEMONT N	CHF	43 082	6 274 077,67	0,74
COCACOLA HBC SA	GBP	64 421	2 049 983,58	0,24

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DSM-FIRMENICH AG	EUR	25 152	2 656 051,20	0,31
GALENICA SANTE LTD	CHF	32 772	2 502 861,33	0,30
GEBERIT AG-REG	CHF	3 368	1 856 325,63	0,22
GIVAUDAN-REG	CHF	1 000	4 423 446,34	0,52
JULIUS BAER GRUPPE	CHF	45 571	2 375 436,58	0,28
KUEHNE + NAGEL INTL AG-REG	CHF	7 012	1 881 419,24	0,22
LONZA GROUP NOM.	CHF	7 857	4 000 906,29	0,48
NESTLE SA-REG	CHF	196 325	18 697 813,20	2,21
NOVARTIS AG-REG	CHF	195 963	19 568 829,98	2,31
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	49 974	12 946 900,99	1,53
SANDOZ GROUP AG	CHF	42 424	1 433 442,67	0,17
SGS SA-REG	CHF	27 254	2 263 973,83	0,27
SIKA AG-REG	CHF	12 592	3 362 922,38	0,40
SONOVA HOLDING NOM.	CHF	7 365	2 122 967,65	0,25
STMICROELECTRONICS NV	EUR	69 322	2 556 248,75	0,30
SWISSCOM AG-REG	CHF	2 422	1 271 295,36	0,15
SWISS PRIME SITE-REG	CHF	22 489	1 989 577,70	0,23
SWISS RE AG	CHF	45 466	5 263 962,41	0,63
TECAN GROUP NOM	CHF	4 510	1 408 657,91	0,17
ZURICH FINANCIAL SERVICES	CHF	13 796	6 863 261,10	0,81
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>123 643 003,27</b>	<b>14,61</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>840 554 418,05</b>	<b>99,30</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>840 554 418,05</b>	<b>99,30</b>
<b>Créances</b>			<b>1 656 282,04</b>	<b>0,20</b>
<b>Dettes</b>			<b>-419 813,22</b>	<b>-0,05</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>4 659 735,92</b>	<b>0,55</b>
<b>Actif net</b>			<b>846 450 744,10</b>	<b>100,00</b>

Parts OSTRUM SRI EUROPE EQUITY PART R	EUR	16 375,45	155,8997
Parts OSTRUM SRI EUROPE EQUITY PART I	EUR	28 843,3919	29 257,9256



## 6. Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Ostrum Europe Equity  
Identifiant d'entité juridique : 9695 0048VTJOR3C500 33

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_%

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 55% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce FCP a promu des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ces caractéristiques reposent sur les éléments suivants :

- En éliminant des entreprises qui ne respectent pas les normes internationales telle que les UNGC , sujettes à des controverses sévères, ou ayant des implications significatives E,S ou G liées aux secteurs tels que le charbon, le tabac, les armes controversées, les énergies fossiles non conventionnels ou les activités liées à l'huile de palme.
- En privilégiant les entreprises qui sont le moins exposées aux risques ESG, ou celles qui gèrent efficacement ces risques par l'intégration de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. Par la sélection d'entreprises qui obtiennent de bons scores ESG, l'OPC vise à avoir un score ESG supérieure à celui de son univers d'investissement.
- Engagement actionnarial : Cet OPC suit la politique d'engagement actionnarial défini par le gérant financier. Celle-ci a été définie en cohérence avec ses approches de gestion modélisées et ses engagements en tant que signataire des UN PRI. Cette politique consiste en une politique de vote et un engagement collaboratif reflétant l'ambition de la société à aider à la promotion d'une meilleure intégration des problématiques ESG par les sociétés émettrices.

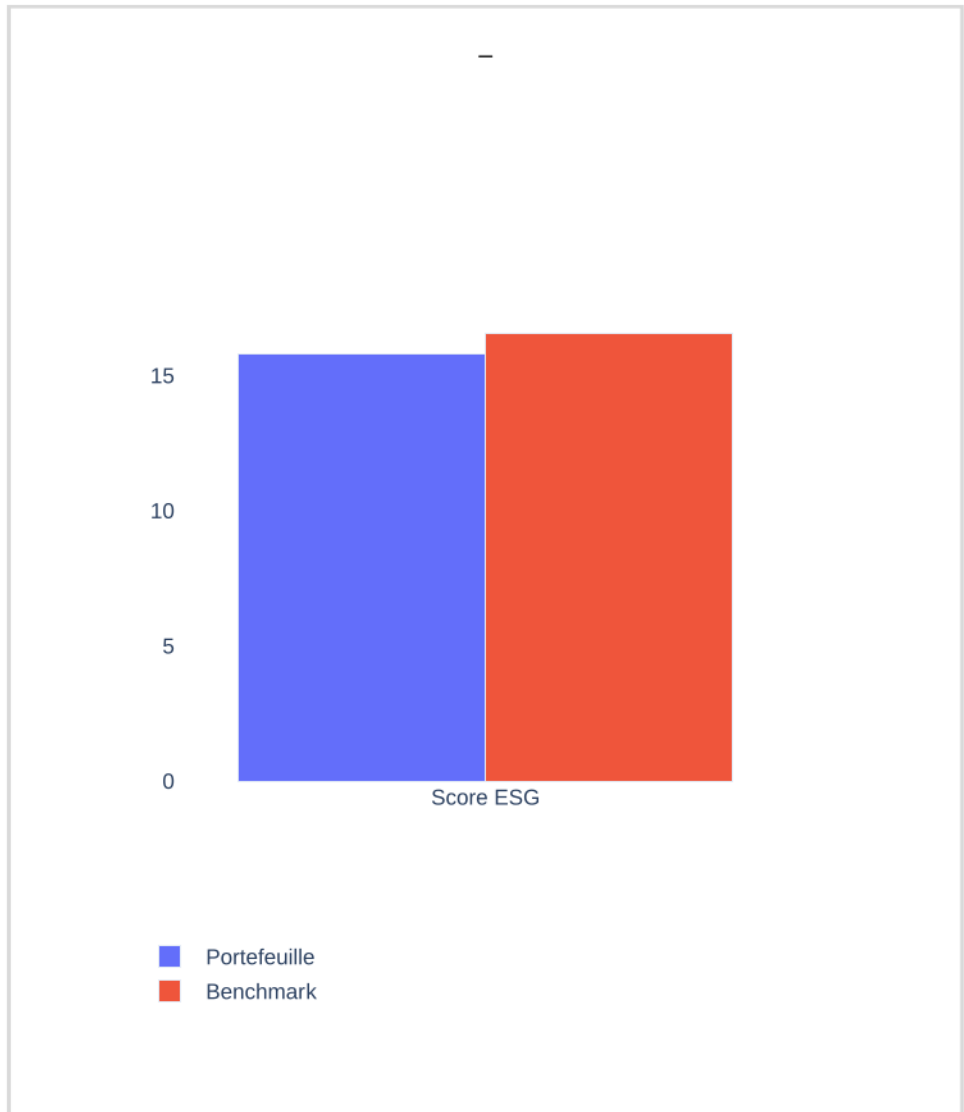
Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

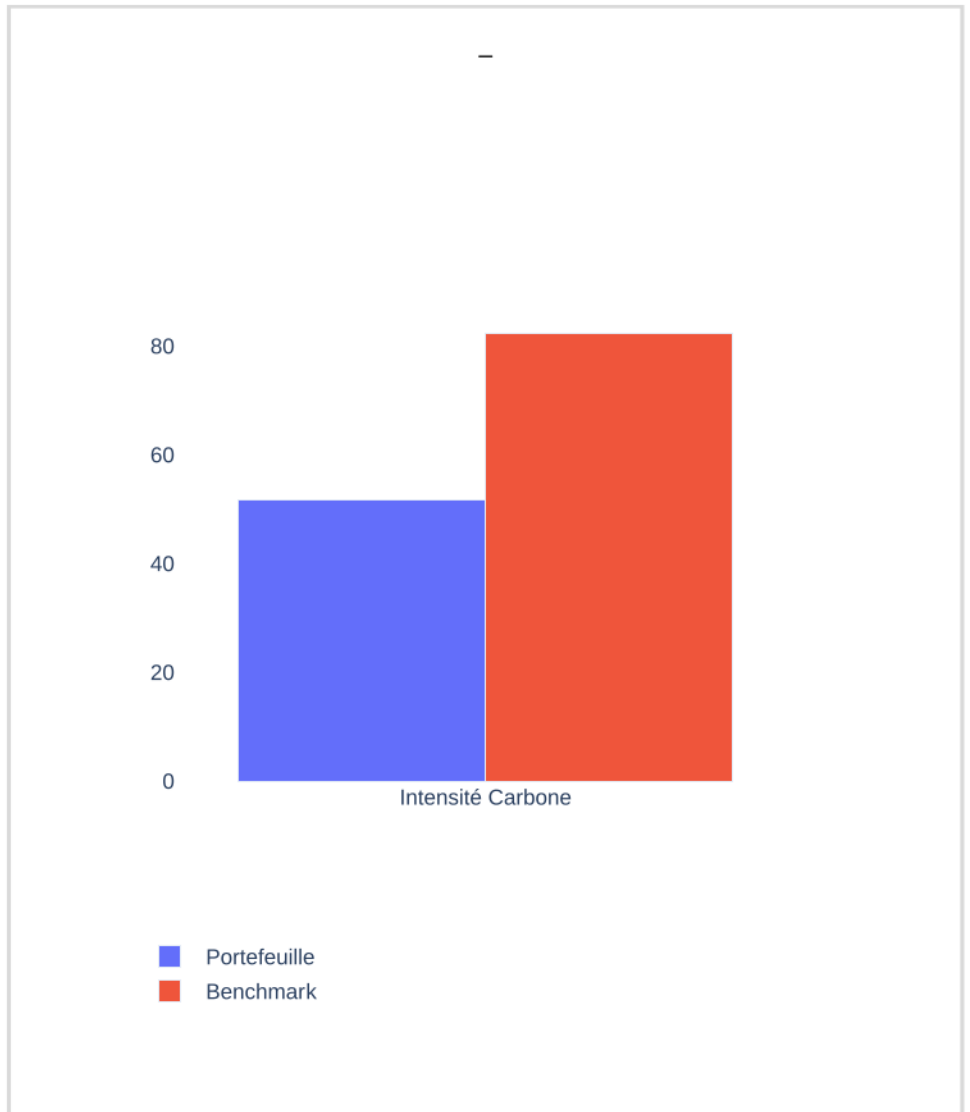
### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

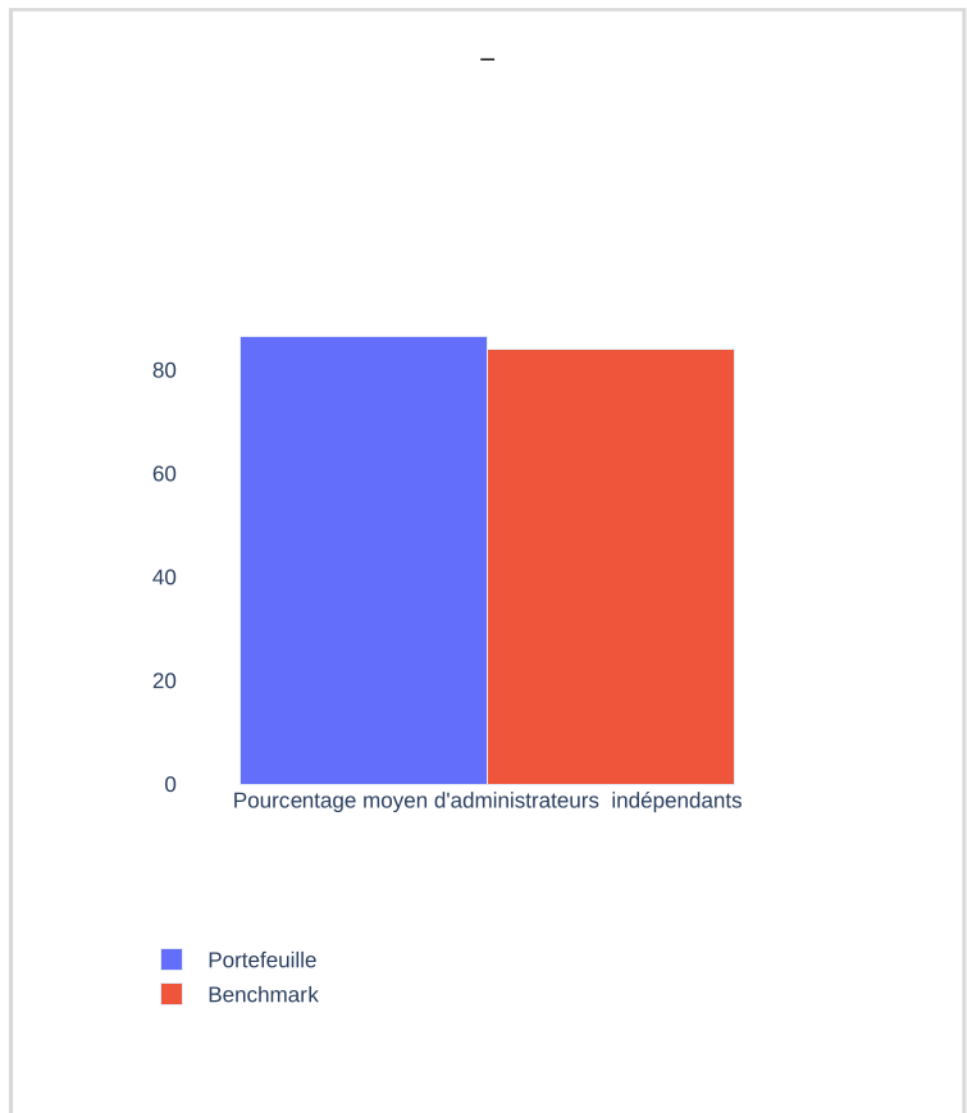
Point préalable : sauf indication contraire, les résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

Au 30 juin 2025, les résultats des indicateurs de durabilité sont les suivants :

- Note moyenne ESG du fonds : 15.80
- Note moyenne ESG de l'univers d'investissement: 16.57
- Intensité carbone du fonds : 51.69
- Intensité carbone de l'univers d'investissement : 82.38
- Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants du fonds: 86.53
- Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants de l'univers d'investissement : 83.95







● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Par rapport à la période précédente, les performances des principaux indicateurs affichent une tendance positive.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

L'investissement durable correspond à un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Dans le cadre de ses investissements durables, le fonds pourra investir dans des entreprises dont les produits ou services contribuent à des activités économiques sociales ou environnementales positives à travers un indicateur d'impact durable établi selon la méthodologie de MSCI.

Tous ces titres font ensuite l'objet d'une étude approfondie pour vérifier qu'ils ne nuisent pas significativement à un objectif environnemental et/ou social.

Pour finir, nous nous assurons que les sociétés dans lesquels le fonds investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance

Les investissements passant les 3 étapes seront considérés comme des investissements durables.

La définition détaillée est consultable sous le lien suivant <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#politique-esg>

***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Afin de vérifier que les investissements durables de ce fonds ne causent aucun préjudice important à un objectif durable environnement ou social, le gérant prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI) dans ses décisions d'investissement.

La méthodologie est disponible sur le site internet d'Ostrum (<https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-compte-des-pai>)

De plus, le gérant applique les politiques internes sectorielles et les politiques d'exclusion (notamment les worst offenders) et assure un suivi permanent des controverses.

***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Les PAI, au niveau du fonds géré par Ostrum Asset Management, la société de gestion délégitaire, sont pris en compte à plusieurs niveaux comme détaillé dans la méthodologie publiée sur le site Internet d'Ostrum Asset Management <https://www.ostrum.com/sites/default/files/1-ostrum-mediathèque/esg-rse/investissement-durable-definition-ostrum-am/def-ostrum-investissement-durable.pdf> et résumés ci-dessous :

1. Nos politiques sectorielles et d'exclusion Les politiques sectorielles et d'exclusion de la société de gestion délégitaire permettent de retirer de l'univers de placement tout secteur ou émetteur qui ne respecte pas certains critères dont certains sont directement liés à certains PAI (par ex., l'exclusion du charbon est liée aux émissions de GES). Pour les autres secteurs émetteurs de gaz à effet de serre, la société a développé une approche climatique qui, d'une part, conduit à un engagement avec les entreprises à haut niveau d'émission et, d'autre part, intègre les aspects gaz à effet de serre dans le score de matérialité ESG. Pour répondre au critère du « DNSH », Ostrum AM prend également en compte certains indicateurs PAI en appliquant notre politique Worst Offenders qui s'appuie sur un socle de standards fondamentaux de responsabilité : le Pacte Mondial des Nations Unies ou encore les Principes directeurs de l'OCDE. Cette politique permet à Ostrum AM d'exclure de ses investissements toutes les entreprises, cotées ou non, pour lesquelles sont avérées des controverses sévères aux principes défendus par ces standards internationaux portant gravement atteinte aux droits de l'Homme, aux droits du travail, à la préservation de l'environnement et à l'éthique des affaires. De même, Ostrum AM prend également en compte certains indicateurs PAI en appliquant sa politique sectorielle et d'exclusion sur les armes controversées qui est en cohérence avec la Convention d'Ottawa, le Traité d'Oslo, la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, la Convention sur l'interdiction des armes biologiques, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Elle permet d'exclure de l'ensemble des portefeuilles les acteurs impliqués dans l'utilisation, le développement, la production, la commercialisation, la distribution, le stockage ou le transport des catégories d'armes suivantes :

- o Mines anti-personnel ;
- o Bombes à sous munition ;
- o Armes chimiques ;
- o Armes biologiques ;
- o Armes nucléaires (hors du cadre fixé par le Traité de Non-Prolifération) ;

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

o Et des armes à uranium appauvri.

2. Politiques d'engagement et campagnes d'engagement Par le biais de sa politique d'engagement et de ses campagnes d'engagement, société de gestion délégitaire tente d'influencer les entreprises pour limiter l'impact négatif de ses décisions d'investissement sur les questions environnementales, sociales, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption.

3. L'ajout de la méthodologie de MSCI pour renforcer le respect du DNSH En plus de l'application de notre méthodologie, nous ajoutons celle de MSCI, ce qui nous conduit à appliquer un filtre supplémentaire, à savoir l'exclusion des entreprises qui ont une contribution positive mais qui :

o enfreignent les normes mondiales, telles que l'UNGC ou l'OCDE ou

o ont une note de controverse orange ou rouge ou

o sont impliquées dans des activités liées à des dommages importants ou

o sont impliquées dans l'un des secteurs suivants : producteur de tabac, armes controversées et charbon thermique.

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Ostrum AM applique des politiques d'exclusion, sectorielles et worst offenders. Elles concernent :

- Les armes controversées

Exclusion réglementaire : émetteurs impliqués dans l'emploi, le développement, la production, le marketing, la distribution, le stockage ou le transfert de mines anti-personnel (MAP) et de bombes à sous munitions (BASM).

En accord avec les traités signés avec le gouvernement Français, les fonds gérés par Ostrum AM n'investissent pas dans des sociétés qui produisent, vendent ou stockent les mines anti-personnel et bombes à sous munitions.

- Les worst offenders : Exclusion des émetteurs ne respectant pas certains critères fondamentaux

Pétrole et Gaz :

- 2022 : fin des nouveaux investissements dans des sociétés dont plus de 10% de la production concerne ces activités.

- Sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières ou gazières non conventionnelles et/ou controversées

- Le tabac : Exclusion des fabricants et producteurs de tabac
- Le charbon : fin des investissements dans les entreprises selon les critères stricts

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier*

ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au cours de la période de référence, le fonds a strictement respecté sa politique de suivi des PAIs. L'OPC a pris en compte les principales incidences négatives (« PAI ») sur les facteurs de durabilité dans ses décisions de gestion à travers l'approche suivante :

Exclusion des émetteurs :

- qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption, ou ceux qui seraient sujets aux controverses les plus sévères selon une méthodologie spécifique.
- dont une part significative de leurs revenus provient d'activités néfastes d'un point de vue sociétal et environnemental telles que les armes controversées, les énergies fossiles (charbon et hydrocarbures non conventionnels), le tabac.

Le fonds a analysé également les PAI à travers une méthode propriétaire d'optimisation de score ESG, dont les données sous-jacentes sont celles d'une agence de notation extra-financière spécialisée.

Des informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le rapport annuel du Fonds conformément au paragraphe 11(2) du SFDR.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Largest Investments	Sector	% Assets	Pays
ASML HOLDING NV NA EUR	Technologie et équipement de production	2.57	Pays-Bas
SAP SE GY EUR	Logiciel	2.46	Allemagne
NOVARTIS AG-REG SE CHF	Produits pharmaceutiques	2.26	Suisse
NOVO NORDISK A/S-B DC DKK	Produits pharmaceutiques	2.23	Danemark
ASTRAZENECA PLC LN GBp	Produits pharmaceutiques	1.98	Royaume-Uni
NESTLE SA-REG SE CHF	Produits alimentaires	1.95	Suisse
SCHNEIDER ELECTRIC SE FP EUR	Composants électriques	1.76	France
HSBC HOLDINGS PLC LN GBp	Banques	1.69	Royaume-Uni
ALLIANZ SE-REG GY EUR	Assurance services complets	1.68	Allemagne
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN SE CHF	Produits pharmaceutiques	1.63	Suisse
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI FP EUR	Habillement et accessoires	1.44	France
UNILEVER PLC LN GBp	Articles personnels	1.43	Royaume-Uni
RELX PLC LN GBp	Services informatiques	1.34	Royaume-Uni
SAFRAN SA FP EUR	Aérospatiale	1.31	France
AIR LIQUIDE SA FP EUR	Chimie de spécialité	1.24	France

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/06/2023 - 28/06/2024

Les pourcentages sont calculés sur la base de la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

Le pays affiché est le pays de risque, à savoir le pays où le titre est domicilié.



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

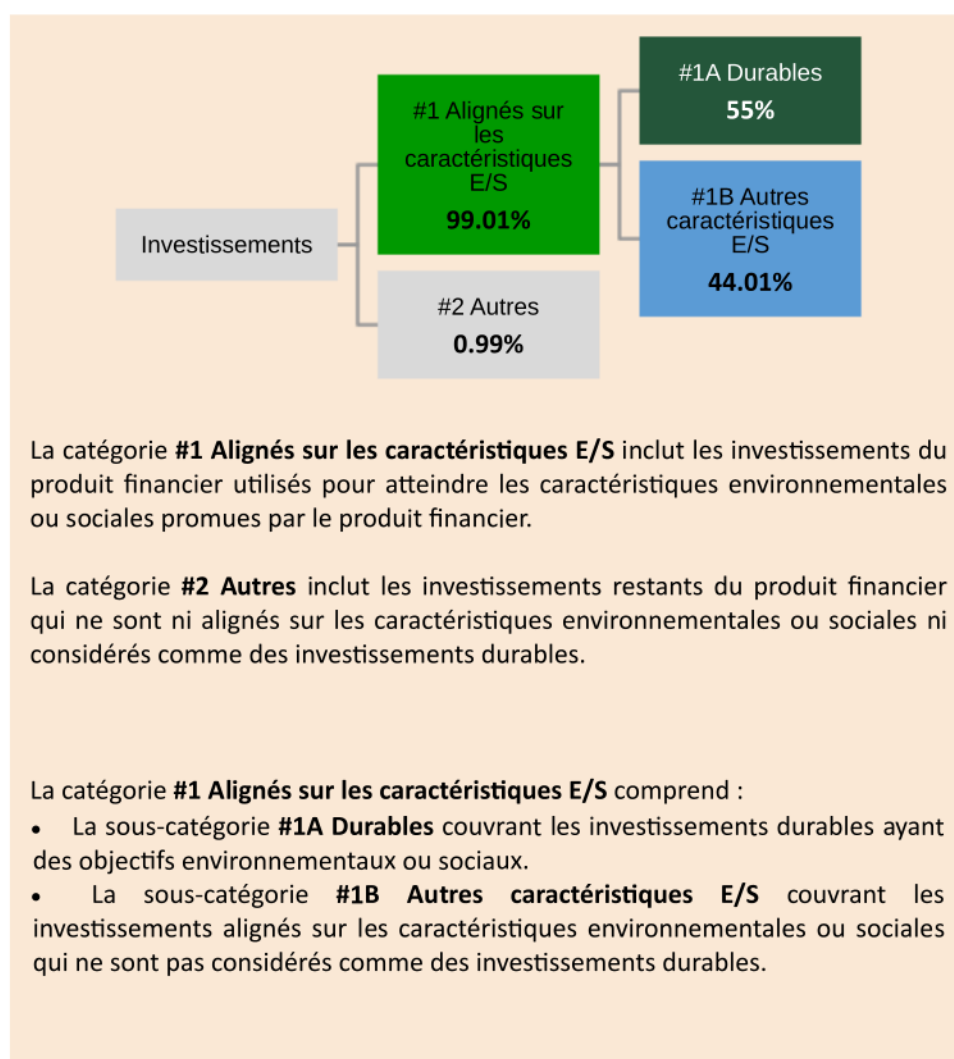
Au 30 juin 2025, la part d'investissement durable était de 55%.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

**Rappel** : les résultats publiés ci-dessous représentent la moyenne des 4 fins de trimestres de la période de référence.

Au 30 juin 2025, le fonds a investi 99.01% de son actif net sur des titres alignés avec les caractéristiques Environnementales et Sociales (.#1Alignés sur les caractéristiques E/S). Par conséquent, le fonds a investi 1.62% de son actif net maximum en liquidités, (#2 Autres).



### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Tous les secteurs économiques appartenant à l'univers d'investissement à l'exception de ceux faisant l'objet d'exclusions, conformément aux politiques d'exclusions appliquées au fonds.



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Délégué de Gestion a jugé préférable de fixer le taux d'alignement à 0%. En effet, après avoir effectué les recherches nécessaires, le Délégué de Gestion a estimé ne pas pouvoir apprécier comme il se doit ce taux d'alignement du fait d'un manque de données disponibles suffisamment fiables et/ou exhaustives.

### ● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui:

Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

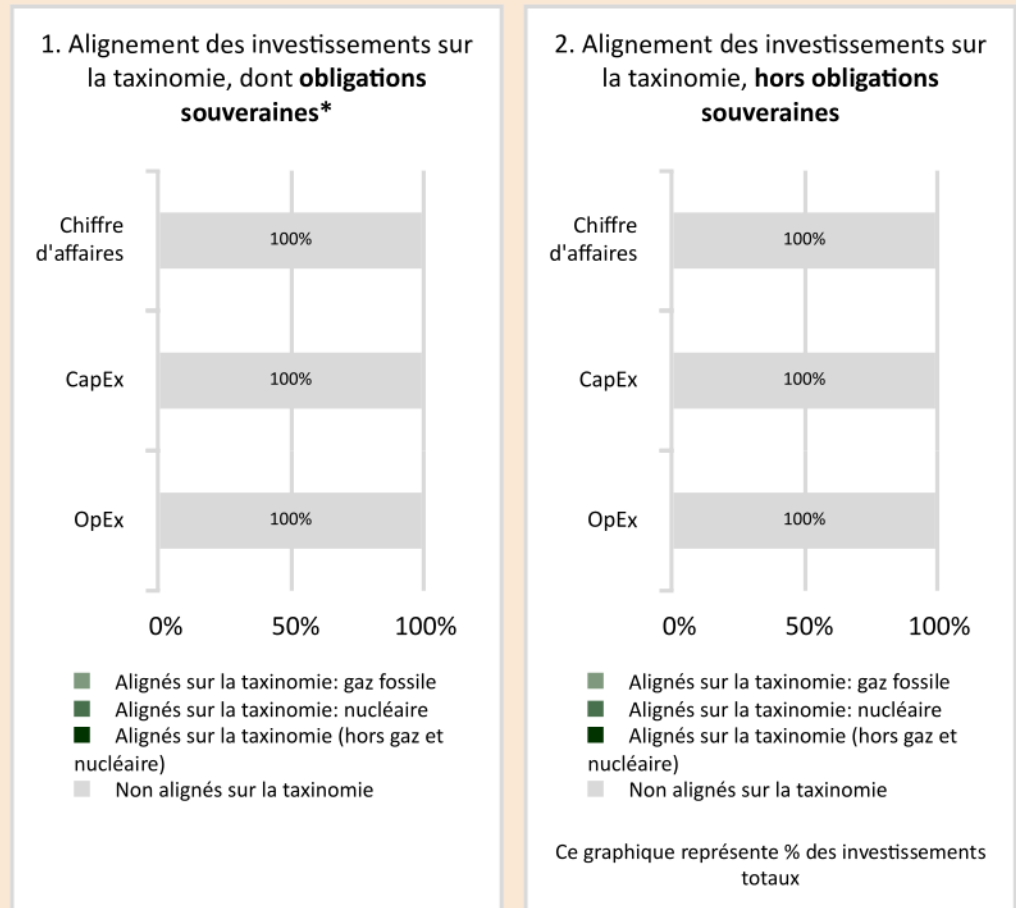
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont

exprimés en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le fonds a promu des caractéristiques environnementales et sociales mais ne s'engage pas à réaliser des investissements durables. Par conséquent, le fonds ne s'est pas engagé sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxonomie de l'UE.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non Applicable



Le symbole

représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables** aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non Applicable



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Non Applicable



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements suivants ont été inclus dans la catégorie « #2 autres » : les dérivés et les positions en cash (qui ne sont pas mesurés selon des caractéristiques E/S), ainsi que les émetteurs qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques E/S du fonds ni qualifiés de durables, (mais qui respectent les standards E/S définies dans les Principes directeurs de l'OCDE ou ceux du Pacte Mondial des Nations Unies.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Au cours de la période de référence, le fonds a atteint ses objectifs à caractéristique environnemental et social de par les éléments suivants :

- Note ESG dépassant la note de l'univers exclus des 20% des valeurs ayant les plus mauvaises notes ESG ;
- Exclusion des émetteurs qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption, au moment de la décision d'investissement ;
- Réduction de l'empreinte carbone, tant en termes d'émissions totales de gaz à effet de serre (GES), que d'intensité carbone moyenne, par rapport à celle de son univers d'investissement.
- Obtention d'un pourcentage moyen d'administrateurs indépendants supérieur à celui de son univers d'investissement.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non Applicable

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**  
Non Applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**  
Non Applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Non Applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non Applicable

# LOI ENERGIE CLIMAT

## *OSTRUM EUROPE EQUITY*

Pour l'exercice clôturant au 30/06/2025



Octobre 2025

**OSTRUM EUROPE EQUITY**, Fonds Commun de Placement de droit français (ci-après, le "FCP" ou le « Fonds ») est agréé par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF). La société de gestion du fonds est Natixis Investment Managers International.

Ostrum Asset Management est délégataire de la gestion financière.

# SOMMAIRE

1. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS .....	3
1.1. Nos objectifs quantitatifs à horizon 2030 .....	3
1.2. Notre méthodologie .....	3
1.3. Quantification des résultats à l'aide d'indicateur .....	4
1.4. Indice de référence E.U.....	5
1.5. Rôle et usage de notre évaluation dans la stratégie d'investissement .....	5
1.6. Notre stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement à l'Accord de Paris	5
1.7. Les campagnes d'engagement .....	6
1.8. Nos actions de suivi des résultats et des changements intervenus .....	7
1.9. Notre évaluation .....	7
2-INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ.....	10
2.1 Respect de la convention sur la diversité biologique .....	10
2.2 Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité .....	10
2.3 Appui sur un indicateur biodiversité.....	10
3 INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES.....	12
3.1 Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG .....	12
3.2 Evaluation des risques ESG chez Ostrum AM.....	12
3.3 Plan d'action visant à réduire l'exposition du mandat aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance .....	13
3.4 Impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance .....	13
3.5 DÉMARCHE D'AMÉLIORATION ET MESURES CORRECTIVES .....	14
4. ABÉCÉDAIRE .....	15

**Ce document liste les informations attendues pour les mandats dépassant 500M d'euros d'encours (actif net) en application de l'article 29 de la Loi Energie Climat.**

# **1. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS**

## **1.1. Nos objectifs quantitatifs à horizon 2030**

Ostrum AM s'engage sur les problématiques de développement durable et de financement responsable depuis plus de 35 ans<sup>1</sup>. Elle peut ainsi éclairer et accompagner ses clients, influencer les émetteurs et contribuer aux réflexions de la place financière. L'ambition d'Ostrum AM en matière de gestion responsable conduit naturellement à impliquer un nombre croissant de collaborateurs, ayant des niveaux de responsabilités et des activités différentes, dans la mise en œuvre de cette même ambition.

Le fonds OSTRUM EUROPE EQUITY (« Le fonds ») est classifié Article 8 dans le cadre de la réglementation européenne SFDR.

Au 30 Juin 2025, le fonds n'a pas d'engagement d'alignement de température conforme à l'Accord de Paris. Cependant le fonds a pour objectif de maintenir une intensité carbone inférieure à celle de l'univers d'investissement initial.

## **1.2. Notre méthodologie**

Ostrum AM s'appuie sur l'expertise de Trucost S&P<sup>2</sup> (<https://www.spglobal.com/esg/trucost>) pour estimer les trajectoires d'émissions de carbone d'un émetteur. Trucost fournit une estimation des trajectoires d'émissions de carbone de chaque émetteur au cours des six dernières années et comprend une projection pour les six années à venir. L'impact climatique de l'entreprise est ensuite évalué en fonction de l'alignement de sa trajectoire sur différents scénarios de réchauffement climatique. Pour ce faire, Trucost s'appuie sur deux approches reconnues par la Science Based Targets Initiative (SBTI).

En voici les principaux aspects :

- **L'approche SDA** qui s'applique aux secteurs homogènes et à forte intensité de carbone pour lesquels l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) produit une trajectoire de décarbonation. Il s'agit des 8 secteurs suivants : production d'électricité, production de charbon, production de pétrole, production de gaz naturel, acier et aluminium, ciment, automobiles et compagnies aériennes. Pour ces émetteurs, la production passée est celle déclarée et la production future est estimée en fonction des prévisions de l'entreprise. La trajectoire de l'intensité obtenue est comparée à celle calculée par l'AIE pour le secteur en question. Ensuite, une échelle est appliquée en fonction de la part de

<sup>1</sup> À travers les opérations capitalistiques qui ont conduit à la création d'Ostrum AM le 1er octobre 2018

<sup>2</sup> Le calcul de l'empreinte carbone des OPC a été préparé conformément à la Loi sur Transition Énergétique. Étant donné le caractère encore émergent de cette mesure, la société de gestion fait ses meilleurs efforts pour produire une information précise à partir de sources qu'elle juge fiables. La société de gestion se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, la méthodologie présentée, notamment pour tenir compte des améliorations des techniques de mesure ou des travaux de place.

Le Client reconnaît que pour les besoins des calculs décrits précédemment, Ostrum AM s'appuie sur des données de fournisseurs tiers notamment sur les données S&P Trucost :

- Certaines données peuvent ne pas être disponibles, être partielles ou être issues d'estimations de la part de ces fournisseurs de données ;
- Par ailleurs, les fournisseurs peuvent, de manière unilatérale, procéder à un changement de méthodologie pour le calcul d'intensité carbone.

l'entreprise dans la production totale du secteur. Trucost calcule ensuite les différences entre les émissions de l'entreprise et celles données par l'AIE pour différentes trajectoires (1,75°C, 2°C et 2,7°C).

- **L'approche GEVA** s'applique à tous les secteurs non-SDA. Il s'agit d'entreprises dont les activités sont peu émettrices ou hétérogènes. Ces entreprises n'ont donc pas de trajectoire de décarbonation identifiée. Ainsi, cette approche repose sur l'idée que les entreprises doivent réaliser des réductions d'émissions de carbone cohérentes avec le taux requis pour l'économie globale. En d'autres termes, la trajectoire de transition d'une entreprise représente sa contribution aux émissions mondiales totales et à l'intensité des émissions. Elle est donc mesurée en termes d'émissions de GES par unité de marge brute ajustée en fonction de l'inflation. Trucost calcule donc l'alignement des entreprises sur le scénario du GIEC AR5 (1,5°C, 2°C, 3°C, 4°C et 5°C) dont les intensités sont exprimées en tCO<sub>2</sub>/Mn\$ avant mise à l'échelle basée sur la valeur ajoutée (Marge brute ajustée pour l'inflation).

Une fois que la meilleure approche a été identifiée et appliquée à un émetteur, Trucost calcule les écarts entre les émissions de l'entreprise et celles requises par le scénario choisi sur les 12 années de la trajectoire. L'écart qui en résulte peut-être positif ou négatif. S'il est positif, alors l'entreprise n'est pas en ligne avec le scénario choisi. Au contraire, si cet écart est négatif, l'entreprise est alignée sur celui-ci. En conclusion, l'entreprise est d'autant plus considérée comme alignée sur le scénario climatique que l'écart d'émissions négatif est le plus faible en valeur absolue. Une fois ces données récoltées, nous sommes en mesure d'évaluer la température d'un portefeuille en calculant la moyenne des écarts des constituants avec un scénario donné pondérée, par leur quantité au sein du portefeuille et rapportée à leur valeur d'entreprise. Cette approche repose sur l'hypothèse sous-jacente selon laquelle détenir 1 % de la valeur d'une entreprise revient à détenir 1 % des émissions et 1 % d'écart. Ainsi, le portefeuille sera considéré comme aligné avec le premier scénario contre lequel son écart est négatif.

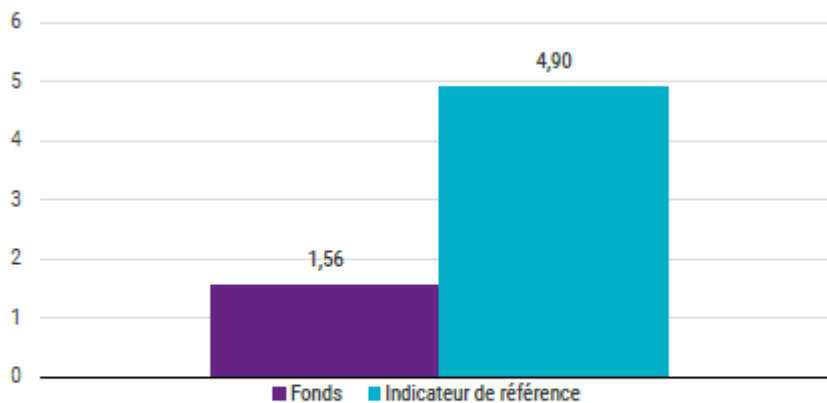
Grâce à cette méthodologie, nous avons la capacité de mesurer l'alignement climatique des portefeuilles que nous gérons, ainsi que l'alignement climatique global d'Ostrum AM.

### 1.3. Quantification des résultats à l'aide d'indicateur

Le fonds utilise l'intensité carbone de la part Equity du portefeuille comme indicateur climatique. Cet indicateur est présenté ci-dessous à titre indicatif.

Extrait du reporting mensuel (Factsheet) au 30/06/2025 :

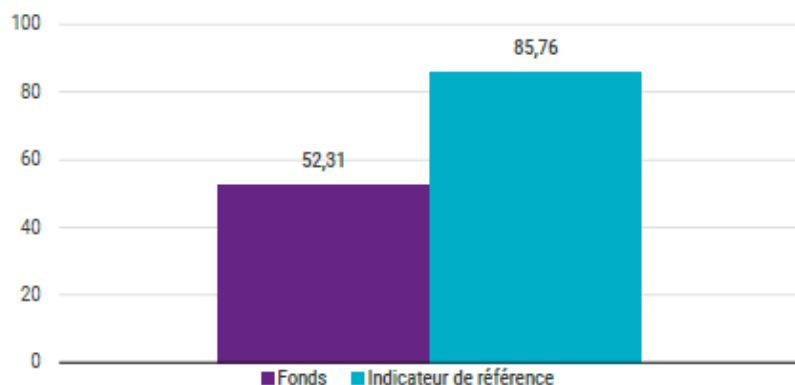
#### Émissions carbone (MTCO<sub>2</sub>)



Taux de couverture : 99 %

Emissions carbone. Exprimée en Million Tonnes CO<sub>2</sub>e (MTCO<sub>2</sub>e), cette mesure comptabilise les émissions de gaz à effet de serre « induites » par l'activité de l'entreprise prenant en compte les émissions directes (scope 1) et les émissions indirectes liées aux consommations énergétiques (scope 2). Agrégée au niveau du portefeuille, cette mesure est la moyenne pondérée des « émissions carbone » des émetteurs du portefeuille. Les émissions du scope 3 ne sont pas prises en compte.

### Intensité carbone (tCO<sub>2</sub>e / M de C.A. en USD)



Taux de couverture : 99 %

L'intensité carbone est le rapport entre les émissions carbone (Tonne CO<sub>2</sub>e) et le chiffre d'affaire (million USD) de l'entreprise. Agrégée au niveau du portefeuille, cette mesure est la moyenne pondérée des « intensités carbone » des émetteurs du portefeuille.

Source : OSTRUM AM

Au 30 Juin 2025, l'ensemble cumulé de nos portefeuilles était aligné sur **un scénario 2 degrés** (scope 1 et 2).

## 1.4. Indice de référence E.U.

Le fonds ne suit pas d'indices PAB/CTB (Indice aligné avec l'Accord de Paris et Indice de Transition Climatique).

## 1.5. Rôle et usage de notre évaluation dans la stratégie d'investissement

Le fonds doit obtenir une intensité carbone moyenne, inférieure à celle de son univers d'investissement. Cet indicateur climatique fait l'objet d'un suivi régulier.

## 1.6. Notre stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement à l'Accord de Paris

Ostrum Asset Management s'est dotée de politiques sectorielles et d'exclusion exigeantes qui permettent d'exclure des portefeuilles des entreprises présentant des risques climatiques importants. En effet, Ostrum Asset Management refuse de soutenir des secteurs ou des émetteurs qui ne respectent pas certains principes de responsabilité fondamentaux. Il en va de la crédibilité de notre approche et de notre responsabilité vis à vis de nos clients. Nous avons donc défini des politiques d'exclusion permettant de définir un premier périmètre de notre univers d'investissements.

Ostrum Asset Management réalisera une sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières et gazières non conventionnelles et/ou controversées (activités amont dites Upstream).

- **Arrêt des achats dès 2022 sur un seuil de production relatif au non conventionnel et au controversé**

À compter de 2022, Ostrum Asset Management n'a plus réalisé de nouveaux investissements dans des sociétés dont plus de 10 % de la production en volume concerne ces activités<sup>3</sup>. Cette politique s'étend aux entreprises impliquées dans toute la chaîne de valeur de la production (exploration, développement, exploitation – soit toute la chaîne amont dite Upstream, et de

<sup>3</sup> Seuil applicable dès lors que les entreprises visées produisent 10 millions de barils par an. En vue d'une sortie complète en 2030

facto une partie significative de la chaîne aval dite Downstream puisque des majors pétrolières intègrent les deux). Les contraintes d'investissement sont appliquées depuis juillet 2022.

- **Politique de vote et d'engagement à la fois sur le non conventionnel / controversé et sur le conventionnel**

Ostrum Asset Management entend faire de la sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières ou gazières non conventionnelles et/ou controversées, un axe d'engagement prioritaire avec les entreprises dans lesquelles elle est investie en actions ou obligations, tant au niveau du dialogue que de la politique de vote. Par ailleurs, Ostrum Asset Management engage un dialogue actif avec l'ensemble des émetteurs du secteur sur l'adéquation de leur stratégie avec les recommandations de l'Agence Internationale de l'Énergie visant à satisfaire à l'Accord de Paris, et articule cette politique d'engagement avec une politique de vote cohérente avec cette approche.

- **Politique évolutive dans le temps**

La politique Ostrum Asset Management sera évolutive dans le temps, et donc révisable, de manière à permettre un accompagnement des entreprises vers la transition tout en maintenant un degré d'exigence élevé. Un durcissement des seuils, des critères retenus ainsi qu'un élargissement de la chaîne de valeur concernée, pourrait se faire de manière progressive, en tenant compte également des résultats de l'engagement et de la disponibilité des données.

Pour en savoir plus, veuillez consulter la politique présente ici : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#rapport-article-29-lec,-risques-de-durabilit%C3%A9-et-tcfd>

- Par ailleurs, Ostrum AM a mis en place depuis 2018 une politique sectorielle sur le charbon ambitieuse. Par ses choix de gestion et ses engagements Ostrum Asset Management contribue à réduire la part de cette forme d'énergie fossile dans le mix énergétique mondial et réaffirme sa démarche de gérant responsable. Nous accompagnons également nos clients dans la mise en place de leur politique climat, tant par des mesures adaptées que par des propositions de gestion leur permettant de démontrer leurs engagements. Ainsi, Ostrum Asset Management exclut les entreprises qui développent de nouvelles capacités charbon, ainsi que celles qui n'ont pas défini dès 2021 de plan de sortie du charbon conforme à l'Accord de Paris. Ostrum AM exclut également les entreprises dépassant les seuils suivants en 2024 :
- 10 % de chiffre d'affaires issu de la production d'énergie générée par le charbon ou provenant de la production de charbon ;
- 10 M de tonnes de production annuelle de charbon thermique ;
- 5 GW de capacité installée ;
- 10 % de la production d'énergie générée par le charbon.

Pour en savoir plus, veuillez consulter la politique présente ici : [https://www.ostrum.com/sites/default/files/1-ostrum-mediatheque/politiques-reglementaires/politiques\\_sectorielles/charbon/Exclusion-Charbon-Web-FR.pdf](https://www.ostrum.com/sites/default/files/1-ostrum-mediatheque/politiques-reglementaires/politiques_sectorielles/charbon/Exclusion-Charbon-Web-FR.pdf)

## 1.7. Les campagnes d'engagement

Nous engageons le dialogue, selon les principes de notre Politique charbon avec une dizaine d'émetteurs : plusieurs ont déjà été exclus à l'issue du processus.

Nous menons également un engagement selon les principes de notre Politique Pétrole et Gaz avec une petite dizaine d'émetteurs.

Nous avons réalisé une trame d'engagement climat en cohérence avec Climate Action 100+ qui s'articule autour de 4 points :

- Alignement avec un scénario 1,5°C : objectifs à court, moyen et long terme ;
- Compensation des émissions de GES ;
- Gouvernance interne de la stratégie climatique ;
- Intégration de la taxonomie de l'Union européenne pour les activités durables.

## 1.8. Nos actions de suivi des résultats et des changements intervenus

En 2024, Ostrum a poursuivi ses engagements sur le climat avec les entreprises dans lesquelles elle investit. Elle continue par ailleurs à apporter activement sa contribution auprès des instances de place pour l'amélioration des pratiques ESG.

## 1.9. Notre évaluation

Les données proviennent de fournisseurs de données tels que Trucost, MSCI, Vigeo, Sustainalytics et SDG Index et sont intégrées dans les infocentres de Ostrum AM.

- <https://www.spglobal.com/esg/trucost>
- <https://www.msci.com/>
- <https://www.moody.com/>
- <https://www.sustainalytics.com/>
- <https://www.sdgindex.org/>

La limite concernant les données est liée à la mise à jour des données pour les fournisseurs qui peut ne pas refléter des événements intervenus post mise à jour et pouvant conduire à un changement dans la donnée. Les données sont mises à jour à minima une fois par an.

Pour produire une analyse ESG (incluant les thèmes climat et biodiversité) intégrée pertinente, les équipes d'Ostrum AM s'appuient sur des données, tant qualitatives que quantitatives, sélectionnées collectivement pour leur pertinence, leur couverture et leur complémentarité. Ces différentes sources, ainsi que les échanges directs et réguliers avec le management des sociétés, sont disponibles pour les équipes de gestion d'Ostrum AM.

*Tableau récapitulatif des principales sources de données externes :*

LISTE DES FOURNISSEURS DE DONNÉES		
Prestataires de base de données	Périmètre	Description
Trucost S&P	1. Corporate carbon	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprise Value / MarketCap</li> <li>• Données CO<sub>2</sub> équivalent des Corporates et des Souverains</li> </ul>
	2. Corporate 2DA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alignement scenarii de réchauffement climatique (15°C, 2°C...)</li> <li>• Émissions projetées</li> </ul>
	3. Corporate Obligation verte/sociale/ <i>Sustainable</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation du caractère vert/social/<i>sustainable</i> d'une obligation émise par un Corporate et enrichissement du <i>flag</i> par un certain nombre de données sur le <i>green bonds</i> et son émetteur</li> <li>• Informations sur les émetteurs charbon</li> <li>• Risques physiques et de transition</li> </ul>
GREaT	Corporate Indicateurs ESG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Notation GREaT pour les émetteurs Corporates</li> </ul>
MSCI	Indicateurs ESG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs utilisés dans la méthodologie GREaT</li> <li>• PAI</li> <li>• ODD sur les Corporates</li> <li>• Taxonomie</li> <li>• Analyses ESG qualitatives des émetteurs</li> </ul>
Sustainalytics	Corporate ESG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs ESG pour les Corporates</li> <li>• Analyses ESG qualitatives des émetteurs</li> </ul>
	Exclusion <i>Worst Offenders</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alerte sur les émetteurs présentant une controverse au regard de notre politique d'exclusion des <i>Worst Offenders</i></li> </ul>
ISS OEKOM	Vote	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à disposition de la plateforme de vote (plateforme permettant la transmission des votes aux teneurs de compte)</li> <li>• Analyse des valeurs dites « <i>non core</i> » : détermination du sens des votes, en fonction du périmètre et en application de la politique de vote qui lui sont communiquées</li> </ul>
	Indicateurs ESG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exercice du vote sur les valeurs dites « <i>non core</i> » (hors marchés bloquants)</li> <li>• Transmission au teneur de compte des votes « <i>core</i> » et « <i>non core</i> »</li> <li>• Analyse des Corporates au regard de notre politique d'exclusion sur les armes controversées</li> </ul>
Bloomberg	Flag Green Bonds	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Information sur le caractère GSS d'une obligation</li> </ul>
Iceberg DataLab	Empreinte Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs Biodiversité pour les Corporates</li> </ul>
Carbon4	Alignement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Corporates et Souverains</li> </ul>

Au-delà des fournisseurs de données que nous avons sélectionnés, nous utilisons régulièrement les données collectées par des organismes qui travaillent spécifiquement sur le climat ou la biodiversité.

BASES DE DONNÉES EXTERNES SPÉCIFIQUES POUR LES ASPECTS CLIMATIQUES ET BIODIVERSITÉ		
Prestataires de base de données	Périmètre	Description
Sustainable Development Goals (SDG)	Souverain ESG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Score global SDG + 17 SDG</li> <li>• Indicateurs bruts pour les Souverains + SSA ESG DH pour le Label ISR</li> </ul>
CDP	Corporate carbon	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Émissions carbone déclarées par les entreprises</li> <li>• Base de données Climat / Biodiversité pour alimenter la BDD interne</li> </ul>
Urgewald	Corporate	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liste d'entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du charbon (GCEL), du pétrole et du gaz (GOGEL)</li> </ul>
Climate Action 100+	Corporate Carbon	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs ESG pour suivre les avancées des entreprises les plus émettrices de gaz dans leurs engagements climatiques</li> </ul>
Science Based Target Initiative (SBTI)	Corporate 2DA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Base de données d'entreprises qui ont formulé un objectif climatique validé par la science</li> </ul>
Carbon Tracker	Corporate Carbon	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs ESG sur les effets du réchauffement climatique sur les marchés financiers</li> <li>• Indicateurs ESG sur l'alignement climatique des émetteurs impliqués dans les secteurs du pétrole et du gaz et de l'électricité et des services publics</li> </ul>

Bases de données externes spécifiques pour les aspects climatiques et biodiversité		
Prestataires de base de données	Périmètre	Description
Sustainable Development Goals (SDG)	Souverain ESG	<ul style="list-style-type: none"> <li>Score global SDG + 17 SDG ;</li> <li>Indicateurs bruts pour les souverains + SSA ESG DH pour le Label ISR.</li> </ul>
CDP	Corporate carbon	<ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions carbone déclarées par les entreprises ;</li> <li>Base de données Climat / Biodiversité pour alimenter la BDD interne.</li> </ul>
Urgewald	Corporate	<ul style="list-style-type: none"> <li>Liste d'entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du charbon (GCEL), du pétrole et du gaz (GOGEL).</li> </ul>
Climate Action 100+	Corporate Carbon	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs ESG pour suivre les avancées des entreprises les plus émettrices de gaz dans leurs engagements climatiques.</li> </ul>
Science Based Target Initiative (SBTI)	Corporate 2DA	<ul style="list-style-type: none"> <li>Base de données d'entreprises qui ont formulé un objectif climatique validé par la science.</li> </ul>
Carbon Tracker	Corporate Carbon	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs ESG sur les effets du réchauffement climatique sur les marchés financiers ;</li> <li>Indicateurs ESG sur l'alignement climatique des émetteurs impliqués dans les secteurs du pétrole et du gaz et de l'électricité et des services publics.</li> </ul>

## 2-INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

### 2.1 Respect de la convention sur la diversité biologique

Depuis 2021, Ostrum AM développe une démarche sur la biodiversité visant à mettre en place les mesures nécessaires pour respecter, à horizon 2030, les 3 objectifs principaux figurant dans la Convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992 :

- La conservation de la diversité biologique,
- L'utilisation durable de ces éléments
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Par ailleurs, nous procédons lors de l'évaluation des émetteurs à une analyse de notre contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

**A l'horizon 2030, nous nous engageons donc à :**

- ⇒ **Renforcer notre expertise relative à l'identification et la surveillance des éléments constitutifs de la biodiversité importants pour sa conservation et son utilisation durable telles que requises par la Convention. Cette démarche s'applique à notre évaluation des émetteurs ;**
- ⇒ **Mesurer et suivre notre empreinte biodiversité ;**
- ⇒ **Renforcer notre investissement dans des obligations durables liées aux enjeux de la biodiversité en fonction du marché ;**
- ⇒ **Poursuivre notre exclusion des émetteurs les plus néfastes aux écosystèmes ;**
- ⇒ **Renforcer notre engagement avec les émetteurs sur les secteurs les plus dépendants et les plus impactants.**

### 2.2 Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

À date, le portefeuille n'est pas en mesure de fournir une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité. Néanmoins, l'impact sur la biodiversité, et de manière plus générale, les facteurs extra-financiers sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est à dire ayant un impact sur le risque crédit de l'émetteur.

### 2.3 Appui sur un indicateur biodiversité

À date, Ostrum Asset Management calcule uniquement son impact sur la biodiversité pour l'ensemble cumulé de ses portefeuilles. Pour ce faire, nous avons choisi de nous appuyer sur Iceberg DataLab<sup>4</sup> (IDL) pour l'empreinte biodiversité. Son évaluation est donnée selon la mesure MSA par km<sup>2</sup>. L'abondance moyenne d'espèces (Mean Species Abundance, ou MSA) mesure l'abondance moyenne des espèces indigènes dans un espace délimité par rapport aux écosystèmes de référence non perturbés.

---

<sup>4</sup> <https://icebergdatalab.com/>

Concrètement, l’empreinte biodiversité d’Ostrum AM est estimée à environ -0.11 MSA.km<sup>2</sup>/m€ investi au 31 décembre 2024. Cela signifie que pour chaque million d’euro investi, 0,12km<sup>2</sup> de terres passent d’un état intact à un état perturbé. À ce stade, le calcul prend en compte les scopes 1, 2 et 3. Ainsi, il y a un risque de double comptage au niveau d’un portefeuille.

Chaque année, Ostrum AM calcule son empreinte biodiversité. Pour 2024, vous pouvez retrouver les calculs sur le lien suivant : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#rapport-article-29-lec,-risques-de-durabilit%C3%A9-et-tcfd->

# 3 INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

## 3.1 Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG

Ostrum AM réalise des analyses de risques ESG sur l'ensemble des entreprises investies, afin d'identifier les risques susceptibles d'avoir un impact matériel. L'approche, fondée sur la double matérialité des risques, permet non seulement de se concentrer sur les risques à court terme, plus visibles, car impactant dès aujourd'hui ses investissements, mais également de viser à anticiper les risques à moyen et long terme, parfois plus compliqués à envisager.

L'identification des risques et opportunités ESG et climatiques se fait au niveau :

- Des secteurs, avec des analyses sectorielles et des indicateurs/scores ;
- Des émetteurs, avec des analyses qualitatives et de controverse et des indicateurs/scores ;
- Des portefeuilles, avec des analyses de portefeuilles et indicateurs associés.

En plus des différents outils, indicateurs et alertes des fournisseurs de données, l'identification des risques et opportunités est propre aux différentes classes d'actifs. Elle passe, notamment, par des analyses qualitatives.

Toutes ces actions combinées nous permettent d'identifier un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, avérée ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les différents risques liés à la prise en compte des critères ESG identifiés par Ostrum Asset Management (risques de transition, risques physiques aigus et chroniques, risques de controverses, risques liés au changement climatique et risques liés à la biodiversité) sont repris dans le Rapport d'Investissement Responsable d'Ostrum AM disponible ici : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#rapport-article-29-lec-risques-de-durabilite%C3%A9-et-tcfd->

## 3.2 Evaluation des risques ESG chez Ostrum AM

Les risques ESG, ainsi que les opportunités, sont pris en compte dans l'évaluation des secteurs industriels, ainsi que des sociétés dans le cadre de notre analyse de la qualité et des risques.

Ces risques sont pris en compte à travers plusieurs axes : nos politiques sectorielles et d'exclusion ; la politique de gestion des controverses (Worst Offenders) ; l'intégration des critères ESG ; les éléments ESG sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est-à-dire ayant un impact sur le risque crédit de l'émetteur ; la politique d'engagement globale qui s'applique à l'ensemble des gestions d'Ostrum AM

Par ailleurs, la Direction des Risques participe aux différents comités relatifs aux sujets ESG.

La revue des listes d'exclusions est réalisée sur base périodique par plusieurs Comités (par exemple : Comité Sectoriel, Comité Worst Offenders, Comité Pétrole et Gaz Comité Charbon) et donne lieu à une mise à jour des listes d'exclusions.

### 3.3 Plan d'action visant à réduire l'exposition du mandat aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance

La gestion de l'exposition du mandat aux risques ESG passe par :

- **Le suivi des indicateurs extra-financiers**
- **Les politiques sectorielles et d'exclusion**
- **La politique d'engagement**

Des contrôles pré-trade bloquants sont mis en œuvre pour les listes réglementaires, les exclusions normatives (Worst Offenders, armes controversées), les exclusions sectorielles (charbon, tabac). Des contrôles post-trade sont également mis en place pour les émetteurs interdits, à l'exclusion du pétrole et gaz, pour lesquels le stock est autorisé jusqu'en 2030.

Le monitoring et le traitement des éventuels dépassements suit le même processus d'alertes et d'escalade que les autres contraintes d'investissements réglementaires et contractuelles.

Par ailleurs, Ostrum AM entend réduire l'exposition de ses portefeuilles aux risques ESG via sa politique d'engagement. Ainsi, en 2024, 153 engagements et 112 réunions et contacts ont été conduits auprès de 97 sociétés différentes sur des sujets financiers et extra-financiers. Vous pouvez retrouver le détail de ses engagements dans son rapport : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#vote-et-engagement>

### 3.4 Impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance

Les différents risques et opportunités climatiques identifiés dans les investissements d'Ostrum AM peuvent impacter ses activités. Tous les risques identifiés plus haut peuvent devenir matériels pour l'activité d'Ostrum AM.

Par exemple le montant à verser en cas de condamnation (amendes, mais aussi réparation pour dommages et intérêts) peut fragiliser la robustesse financière d'une entreprise, et donc augmenter le risque de crédit. La qualité de remboursement de l'emprunteur peut être réduite, ce qui peut entraîner la baisse de la valeur de son titre, et donc un impact négatif sur la performance.

Les risques climatiques peuvent aussi être à l'origine de la perturbation de certains secteurs d'activité. Si les entreprises ne parviennent pas à s'adapter aux nouvelles tendances, leurs profils deviendront moins attractifs pour les investisseurs, car moins rentables. Il est donc essentiel qu'Ostrum AM les identifie pour éviter de subir des pertes. L'inverse (côté opportunité) est tout aussi important.

Par conséquent, Ostrum AM s'attache à surveiller les risques réglementaires, juridiques, réputationnels, opérationnels ou liés aux changements de marché, des entreprises investies ou dans lesquelles les gérants souhaitent investir, car ces risques entraîneraient une perte financière directe pour Ostrum AM et ses clients.

Si Ostrum AM cherche à minimiser les défauts potentiels de ses investissements, elle est aussi très attentive aux opportunités. Les entreprises qui réussissent à créer de nouveaux business/offre bas carbone (énergie renouvelables, consommation propre...) créent de facto de nouveaux revenus.

Ostrum AM utilise l'analyse de la matérialité des éléments ESG pour évaluer les risques sectoriels et/ou spécifiques et leur probabilité d'occurrence. Cette analyse nous permet d'identifier les tendances à long terme susceptibles de perturber certains secteurs d'activité. Ajouter la recherche des éléments matériels ESG à l'analyse financière traditionnelle lui permet d'améliorer sa vision des risques de durabilité et la qualité des émetteurs à plus long terme.

Ostrum AM est convaincue que son devoir en tant que gestionnaire d'actifs est de prendre des décisions éclairées et d'utiliser toutes les informations disponibles, y compris des éléments ESG.

Par ailleurs, la réputation d'Ostrum AM peut aussi être entachée, en tant qu'investisseur, lorsque des controverses surviennent sur un titre ou si elle investit dans une entreprise avec de mauvaises pratiques ESG (financement de charbon, armes...).

Les ONGs sont d'ailleurs très attentives au financement des gestionnaires d'actifs

### 3.5 DÉMARCHE D'AMÉLIORATION ET MESURES CORRECTIVES

Afin de renforcer ses engagements sur le climat, Ostrum AM a débuté fin 2024 une analyse de ses portefeuilles pour initier une démarche d'alignement climatique avec une date cible de mise en œuvre en 2025. Pour se faire, elle a décidé de se référer au cadre méthodologique NZIF (Net Zéro Investment Framework) de l'IIGCC<sup>5</sup> - l'un des trois cadres méthodologiques plébiscités par la « Net Zero Asset Management initiative » (NZAMI) - et a développé une méthodologie de scoring quantitatif propriétaire lui permettant de catégoriser les émetteurs corporates dans l'une des cinq catégories de l'échelle de maturité climatique définies par le NZIF (catégories allant des sociétés qui ne sont pas transparentes en matière de transition climatique à celles qui sont déjà net zéro).

---

<sup>5</sup> Institutional Investors group on Climate Change \_ <https://www.iigcc.org/>

## 4. ABÉCÉDAIRE

Abréviations et acronymes utilisés dans ce rapport :

AIE	Agence Internationale de l'Energie
AMF	Autorité des Marchés Financiers
CTB	Climate Transition Benchmark (Indice de Transition Climatique)
ESG	(Facteurs) Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance
GES	Gaz à Effet de Serre
GEVA	Gestion Environnementale et Valorisation des Actifs
GIEC AR5	5e rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
IDL	Iceberg DataLab (fournisseur de données biodiversité)
ISR (SRI)	Investissement Socialement Responsable
LEC	Loi Energie Climat
MSA	Mean Species Abundance (Abondance Moyenne des Espèces)
MSCI	Fournisseur de données extra-financières
PAB	Paris Aligned Benchmark (Indice aligné avec l'Accord de Paris)
PAI	Principal Adverse Impact (Principales Incidences Négatives)
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SBTi	Science Based Targets initiative (initiative Science Based Targets)
SDA	Sectoral Decarbonization Approach
SDG	Sustainable Development Goal (Objectifs de Développement Durable)
SFDR	Sustainable Finance Disclosure Regulation (Réglementation de publication d'information en matière de durabilité)
Sustainalytics	Fournisseur de données extra-financières
Trucost	Fournisseur de données extra-financières
Vigeo	Fournisseur de données extra-financières

Vous pouvez également consulter l'abécédaire de l'ISR Ostrum sur notre site internet : <https://www.ostrum.com/fr/abecedaire-de-lisr>

# MENTIONS LÉGALES

## OSTRUM ASSET MANAGEMENT

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018. Société anonyme au capital de 50 938 997 € – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Men- dès-France – 75013 Paris – [www.ostrum.com](http://www.ostrum.com)

Ce document est destiné aux clients d'Ostrum Asset Management. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion qui ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management.

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie.

Nos politiques sectorielles et d'exclusion sont disponibles sur le site d'Ostrum Asset Management : <https://www.ostrum.com/fr/nos-politiques-sectorielles>



### **Ostrum Asset Management**

Société de gestion de portefeuille agréée par l’Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018 – Société anonyme – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – [www.ostrum.com](http://www.ostrum.com)



[im.natixis.com](https://im.natixis.com)

**NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL**

43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : +33 (0)1 78 40 80 00  
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros  
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38